

Etude de faisabilité :

Mise en place d'un espace-test de maraîchage biologique

Etude menée dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération
du Grand Verdun



Mémoire de thèse professionnelle pour le Mastère spécialisé PAPDD

Aurélia BARTEAU

Année universitaire 2016 / 2017

Sous la direction de Monsieur François LEGER

Ecole des Ponts ParisTech, AgroParisTech et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux thèses et opinions émises dans ce rapport ; celles-ci doivent être considérées comme propres à leur auteur.

J'atteste que ce mémoire est le résultat de mon travail personnel, qu'il cite entre guillemets et référence toutes les sources utilisées et qu'il ne contient pas de passages ayant déjà été utilisés intégralement dans un travail similaire.

Remerciements

Je souhaiterais tout d'abord remercier les personnes qui m'ont permis de découvrir le travail en collectivité territoriale en réalisant ma mission au sein de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun. Je remercie Monsieur le Président de l'agglomération et le maire de Verdun, Samuel HAZARD pour son accueil dans sa collectivité.

Un grand merci à Maxime FAEDO, mon tuteur, qui, tout en encadrant ma mission, m'a laissée beaucoup d'autonomie et de liberté dans sa réalisation.

Je souhaite également remercier François LEGER, encadrant académique d'AgroParisTech, pour ses conseils tout au long du déroulement de ma mission.

Je remercie Philippe DEHAND, Alain ANDRIEN et Jean-François THOMAS, élus de la CAGV pour m'avoir proposée cette mission et accompagnée tout au long de celle-ci.

Je remercie Maurice FAEDO et Emmanuelle FRANCOIS pour m'avoir accueillie dans leur service Environnement et Urbanisme.

Enfin, je remercie également l'ensemble du personnel de la CAGV pour leur accueil chaleureux, notamment Armance, Célia, Frédéric, Rémi, Laurence, Catherine, et tant d'autres. Enfin, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont accordé du temps pour échanger sur le dispositif d'espace-test, et ce, tout au long de ma mission. Je pense notamment à Guillaume Boitel et Damien Watrin, qui ont été très impliqués et motivés par le projet, ou encore à Nicolas Herbeth, Sylviane Cappelaere, les Jeunes Agriculteurs et tant d'autres qui ont tous accueilli ce projet de manière très positive. Ces entretiens ont été essentiels dans la construction du projet.

Merci à tous !

Sigles

AITA : Accompagnement à l'Installation et à la Transmission en Agriculture

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

ARDEAR : Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural

BPREA : Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole

CAGV : Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

CIGALES : Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

CGA de Lorraine : Centre des Groupements des Agrobiologistes de Lorraine

DDT : Direction Départementale des Territoires

DJA : Dotations Jeunes Agriculteurs

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, l'Agroalimentaire et de la Forêt

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPLEA : Etablissement Public Local d'Enseignement et de formation professionnelle Agricoles

EPL : Etablissement Public Local

ETA : Espace-Test Agricole

ETP : Equivalent Temps Plein

FSE : Fonds Social Européen

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

HCF : Hors Cadre Familial

JA : Jeunes Agriculteurs

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PAC : Politique Agricole Commune

PAI : Point d'Accueil Installation

PE : Plan d'Entreprise

PP : Porteur de Projet

PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé

RHD : Restauration Hors Domicile

RDI : Répertoire Départ Installation

RENETA : REseau National des Espaces-Test Agricoles

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAU : Surface Agricole Utile

TEPCV : Territoire à Energie Positive et de la Croissance Verte

Glossaire

Agriculture biologique (maraîchage biologique ou bio) : « Mode de production qui (...) [utilise] des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants » (<http://agriculture.gouv.fr/>). Le maraîchage biologique consiste à produire des légumes et petits fruits en utilisant le mode de production biologique.

Circuits courts : « Mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur » (définition officielle du MAA).

Communauté d'agglomération : EPCI regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire » (site insee). En 2013, l'Etat autorisait la constitution d'une communauté d'agglomération d'au moins 30 000 habitants (article L. 5216-1 du code général des collectivités territoriales).

EPCI : « Regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité. Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communauté de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI » (site insee).

Espace-test agricole : Dispositif permettant de tester une activité agricole avant de s'installer. Ce dispositif correspond à une couveuse des activités agricoles.

GMS : Magasins principalement dédiés à l'alimentation, dont la surface est en général supérieure à 400 m².

HCF : « Personnes extérieures au monde agricole ou des enfants d'agriculteurs s'installant en dehors de la ferme familiale » (site internet <http://www.terre-net.fr/>).

Plan d'entreprise : Document dans lequel sont présentées la situation du marché et les actions à mener à l'avenir.

Plan de Professionnalisation Personnalisé : Plan élaboré en fonction du profil et du projet de chaque candidat pour préparer au mieux son installation en agriculture. Ce plan est nécessaire pour l'accès aux aides à l'installation (d'après DDT de la Manche).

Porteur de projet (à l'installation) : Personne / entrepreneur souhaitant s'installer et développer une activité agricole.

Point d'Accueil Installation : Dispositif d'orientation et d'information développé par les Chambres d'Agriculture. Il informe et oriente les personnes souhaitant s'installer à court et moyen terme en agriculture.

Point de vente collectif : « Magasin géré par un collectif d'agriculteurs. Les produits proposés sont issus des exploitations agricoles locales. Il s'agit de vente directe, car ce sont les agriculteurs qui assurent eux-mêmes la commercialisation sous forme de permanences tournantes. » (site internet Chambre d'Agriculture de la Moselle)

RHD : La Restauration Hors Domicile désigne les modes de restaurations se faisant en dehors du domicile comme par exemple les restaurants, les cafétérias, la restauration collective (cantines, restaurant d'entreprise).

Surface Agricole Utile : « Notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) » (site internet de l'Insee). Il permet d'évaluer le territoire consacré à la production agricole.

SIRET : « Le numéro SIRET est un identifiant d'établissement de 14 chiffres. » (site internet de l'Insee)

Vente directe : Vente sans intermédiaire entre le producteur ou le transformateur et l'acheteur. Ce type de vente fait partie des circuits courts

Résumé

Mots-clés : espace-test agricole, maraîchage bio, installation, accompagnement

La demande en produits locaux et bio est en pleine expansion en France. Le nombre d'installations Hors Cadre Familial est en progression. Face à un manque d'expérience de ces nouveaux profils, un dispositif innovant a été développé : l'espace-test agricole. Ce dispositif multi-partenarial permet à des porteurs de projet de tester leur projet avant de s'installer. Il met à disposition des porteurs de projet un outil de production, de l'accompagnement et un hébergement juridique et fiscal. Ce dispositif est en plein essor en région Grand Est. Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) souhaite mettre en place un espace-test de maraîchage bio. Cette étude vise à déterminer la faisabilité du projet. Pour ce faire, une démarche de co-construction a été mise en place, en rencontrant des espaces-test en projet ou en fonctionnement, ainsi que les acteurs locaux. De cette étude, il apparaît que mettre en place un espace-test de maraîchage bio dans le périmètre de la CAGV est tout à fait faisable. A l'issue de ce travail, les élus de la CAGV souhaitent poursuivre le projet. Les acteurs locaux commencent à s'organiser pour lancer le dispositif d'ici 2019.

Summary

Keys-words: agricultural incubator, organic market gardening, set up in farming, support

The demand for local and organic products is rising in France. The number of Out-of-Home Family installations is increasing. Facing with the lack of experience of these new profiles, an innovative device was set up: the agricultural incubator. This multi-partnership arrangement allows project managers to test their project before they settle. It provides to project managers a production tool, support and legal and tax shelter. This system is growing fast in the Great East region. Since 2015, the CAGV wishes to set up a test area for organic vegetables. The purpose of this study is to determine the feasibility of this project. To achieve this, a co-construction approach has been used. Local actors were met, as well as test-sites in the planning or in operation. From this study, it appears that setting up an agricultural incubator near Verdun is completely feasible. At the end of this study, the elected officials of the CAGV want this project to continue. Local actors are beginning to organize in order to launch the project by 2019.



Etude de faisabilité pour la mise en place d'un espace-test de maraîchage bio à Verdun

Le renouvellement des générations en agriculture n'est plus assuré en France. Si la majorité des installations correspond à la reprise d'une exploitation familiale, de plus en plus d'installations sont dites « Hors Cadre Familial » (HCF), c'est-à-dire que le repreneur n'est pas affilié au cédant. Le nombre d'installations HCF a doublé en 10 ans (ASP, 2009). Elles représentent aujourd'hui plus de 30% des installations aidées. Cependant, ce nouveau public se heurte à des difficultés. L'espace-test agricole est un outil innovant qui a été développé pour les accompagner.

Espace-test agricole : définition

Un espace-test agricole (ETA) est un dispositif multi-partenarial, qui accompagne les porteurs de projet (PP) pour tester leur activité avant de s'installer. Ce dispositif est caractérisé par 3 fonctions :

- la fonction de couveuse qui crée un cadre légal pour l'exercice du test d'activité ;
- la fonction de pépinière qui met à disposition des moyens de production ;
- la fonction d'accompagnement qui assure le suivi des porteurs de projet.

Aujourd'hui, il existe plus de 70 espaces-test en France, en projet ou en activité. Chacun a un fonctionnement qui lui est propre.

Opportunité du projet à Verdun

Dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) souhaite mettre en place un espace-test de maraîchage bio pour répondre aux difficultés d'accès au foncier, et au faible nombre de maraîchers bio en Meuse malgré une demande locale en bio croissante.

L'espace-test de maraîchage bio permettrait ainsi de :

- produire des légumes bio et locaux en respectant l'environnement sur un lieu-test permanent ;
- déployer une agriculture de proximité ;
- dynamiser la filière de maraîchage bio : créer des emplois et favoriser l'installation ;
- créer une dynamique de territoire.

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Un TEPCV est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité qui est lauréate TEPCV propose un programme pour un nouveau modèle de développement visant notamment à faciliter l'implantation de filières « vertes ». Depuis 2015, la CAGV est lauréate du TEPCV. La mise en place d'un espace-test de maraîchage bio fait partie des actions de son programme. Ainsi, c'est près de 250 000 € qui sont attribués à cette action.

Co-construction du dispositif

En premier lieu, une dizaine d'espaces-test en fonctionnement et en projet ont été contactés pour identifier les points de vigilance à avoir lors de l'élaboration d'un espace-test de maraîchage bio. Puis, afin de co-construire le projet, des acteurs du monde agricole (chambre

d'agriculture¹, jeunes agriculteurs², CGA de Lorraine³, maraîchers bio, porteurs de projet, lycées agricoles, AMAP⁴,...) ont été interrogés ainsi que des acteurs des mondes associatif et institutionnel. Cette approche a permis d'identifier leurs attentes et de caractériser le fonctionnement de l'espace-test.

Les principaux points de vigilance évoqués par des espaces-test agricoles sont les suivants :

- identifier les objectifs et les limites de l'espace-test ;
- identifier les frais de fonctionnement et leur prise en charge ;
- ne pas surestimer la capacité d'accueil de l'espace-test ;
- proposer une surface de production moindre qu'en conditions réelles ;
- identifier les besoins des porteurs de projet ;
- garder de la souplesse dans le dispositif ;
- préciser les attentes des acteurs locaux.

Les acteurs locaux recommandent de recruter des porteurs de projet susceptibles d'obtenir les aides à l'installation jeunes agriculteurs. Une contribution financière pourra leur être demandée pour s'assurer de leur implication. De plus, les acteurs souhaitent ancrer le dispositif dans le monde agricole pour permettre aux porteurs de tester leur projet dans des conditions réelles de test (prévoir d'acheter du matériel d'occasion, d'aménager un atelier de réparation des outils...). Ils insistent sur l'accompagnement technique à apporter aux porteurs de projet. Il ne s'agit pas d'imposer ni d'aider les porteurs de projet mais de les conseiller. Un apport en trésorerie en début de test de 10 000 € maximum semble opportun pour permettre le lancement de

l'activité. Enfin, les acteurs prônent la souplesse du dispositif notamment au niveau du recrutement des candidats à l'installation et de l'évolution de l'espace-test dans le temps.

D'une manière générale, le projet a été très bien accueilli par les acteurs locaux, bien que certains aient émis des réserves sur le mode de production et la concurrence possible entre maraîchers. D'après eux, l'espace-test de maraîchage bio doit permettre d'installer des exploitations économiquement viables en Meuse, de professionnaliser les porteurs de projet en leur permettant de tester leur projet dans des conditions réelles, de leur transmettre des savoir-faire, et de développer une agriculture de proximité.

Trois scénarii, un projet retenu

Suite aux entretiens avec les acteurs, trois scénarii ont été élaborés puis présentés aux élus.

Scenario n°1 : Fonctionnement en régie

Dans ce premier scénario, la CAGV animerait l'espace-test. Les acteurs proposeraient leurs services sous forme de prestations (Figure 1). Ce scénario n'a pas été retenu par les élus car le fonctionnement du dispositif pourrait être alourdi par les procédures internes à la CAGV.

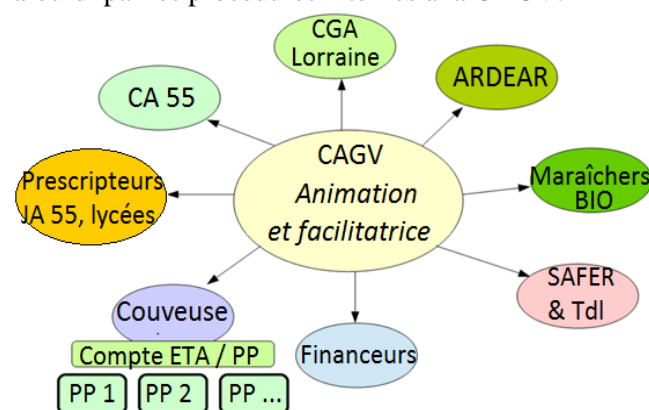


Figure 1 : Fonctionnement de l'espace-test en régie (scénario n°1)⁵

¹ CA 55

² JA 55

³ Centre des Groupements des Agrobiologistes

⁴ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

⁵ Pour les sigles, se référer à la note 6

Scenario n°2 : Création d'un atelier à l'EPL Agro

L'EPL Agro est un Etablissement Public Local qui propose des formations pour les métiers de la production animale. L'espace-test correspondrait à la création d'un nouvel atelier dans l'EPL Agro (Figure 2). Ce scénario n'a pas été retenu par les élus car sa mise en place dépend des orientations politiques du Conseil Régional Grand Est.

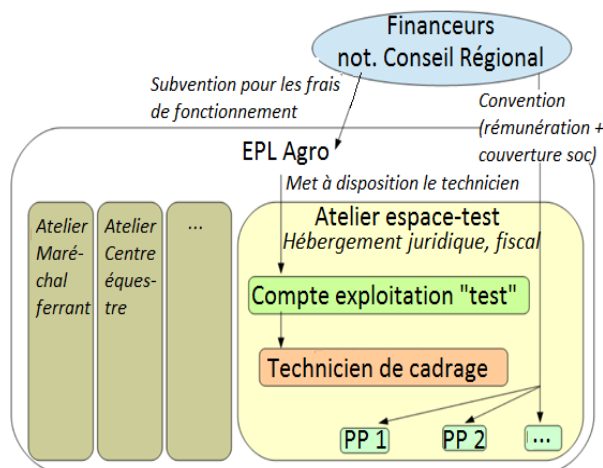


Figure 2 : Fonctionnement de l'espace-test piloté par l'EPL Agro (scenario n°2)

Scenario n°3 : Création d'une association

Le dernier scénario consiste en la création d'une association qui piloterait l'espace-test. Ce scénario a été validé par les élus. Il a donc été détaillé avec l'aide des acteurs locaux notamment pour dimensionner l'espace-test et identifier le rôle de chacun.

Fonctionnement de l'espace-test de maraîchage bio retenu par les élus

L'espace-test sera animé par une association loi 1901 qui réunit des partenaires structurants et des citoyens. Des acteurs extérieurs à l'association pourront être mobilisés par prestations de service (Figure 3).

Le dimensionnement de l'espace-test :

2 à 3 porteurs de projet seraient accueillis dans l'espace-test. Seraient mis à disposition :

- 800 à 1000 m² de serre froide par porteur de projet ;
- 8000 m² à 1 ha de surface agricole utile plein champ par porteur de projet.

L'accompagnement des porteurs de projet :

Au niveau technique : le CGA de Lorraine, l'ARDEAR et/ou la Chambre d'agriculture de la Meuse proposeront des accompagnements collectifs. Du tutorat par des maraîchers bio locaux permettra un accompagnement plus individuel.

Au niveau économique : la couveuse ou la Chambre d'agriculture proposera des formations (notamment de comptabilité)

Au niveau de la veille foncière : la SAFER Grand Est et Terre de liens Lorraine rechercheront du foncier à proximité de Verdun.

Les accompagnements seraient payés par l'association.

L'hébergement juridique et fiscal sera assuré par l'association qui aura le statut d'exploitation agricole. Les porteurs de projet signeront un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) et conserveront leur statut antérieur.

La rémunération des porteurs de projet se fera par la vente de leur production ou minima sociaux (via le CAPE). Une avance de trésorerie a été envisagée notamment par un financement participatif.

La mise à disposition du matériel sera prise en charge par l'association qui achètera une partie du matériel, le reste sera mutualisé avec un maraîcher local.

Le mode de commercialisation sera choisi par le porteur de projet (circuits courts et / ou restauration hors domicile).

Le budget d'investissement sera assumé principalement par la CAGV et l'Etat (via le TEPCV).

Le budget de fonctionnement sera assuré par une contribution financière des porteurs de projet, mais aussi par la CAGV, le Conseil Régional, l'Etat (programme d'accompagnement à l'installation et la transmission en agriculture) et les fonds européens (FEADER, FSE).

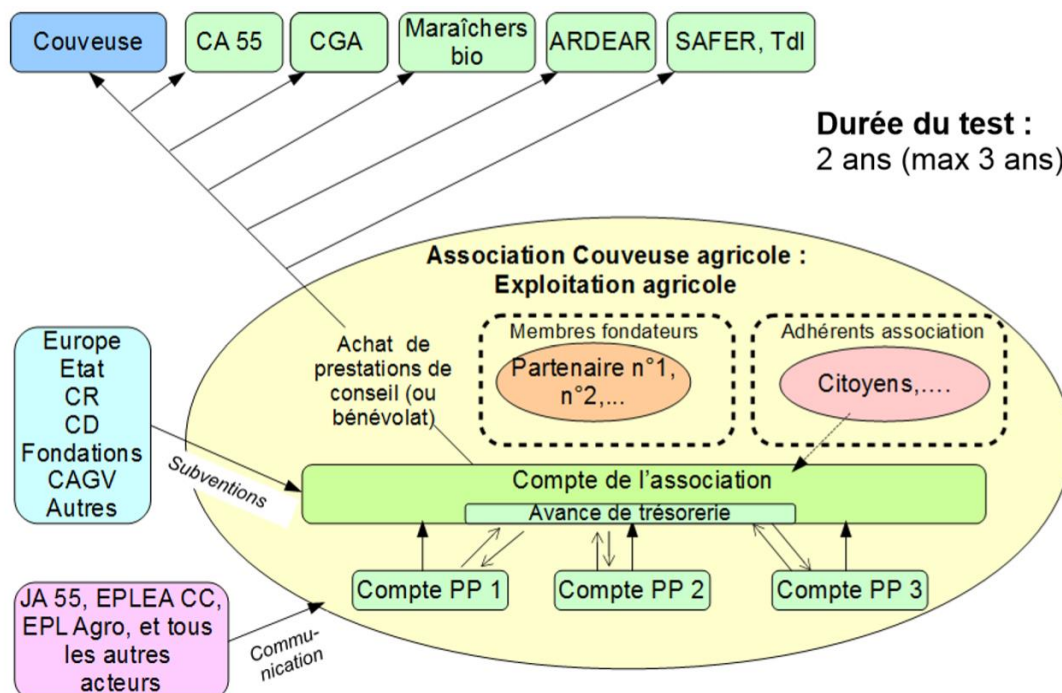


Figure 3 : Fonctionnement de l'espace-test de maraîchage bio de la CAGV⁶

Le lancement de l'espace-test de maraîchage bio est prévu pour 2019. Cette étude permet de conclure que la mise en place d'un espace-test de maraîchage bio dans le périmètre de la CAGV est tout à fait réalisable.

⁶ ARDEAR : Association Régionale de Développement d'Emploi Agricole et Rural ; Tdl : Terre de liens ; SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural ; CR : Conseil Régional ; CD : Conseil Départemental ; EPLEA CC et EPL Agro sont des lycées d'enseignement agricole

Sommaire

Introduction	1
Partie 1 : Contexte – Opportunités - Problématiques	3
A. Définition et opportunité d'un espace-test agricole	3
I. Qu'est-ce qu'un espace-test agricole ?	3
II. Pourquoi un espace-test agricole à Verdun ?	9
B. Problématiques	12
I. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à maintenant ?	12
II. Quel espace-test de maraîchage bio pour la CAGV ?	14
Partie 2 : Méthodologie	15
A. Le contact avec des espaces-test agricoles	15
I. Le choix des espaces-test agricoles à contacter	15
II. La construction d'un questionnaire destiné aux espaces-test agricoles	16
B. La rencontre des acteurs locaux	17
I. Le choix des acteurs locaux rencontrés	17
II. La construction d'une trame de questions	17
III. La construction des scénarii à partir des entretiens	17
C. Le planning de déroulement de la mission	18
Partie 3 : Résultats suite aux rencontres avec les espaces-test agricoles et les acteurs locaux	19
A. Résultats suite à la rencontre des espaces-test agricoles	19
I. Les espaces-test agricoles contactés et le déroulement des entretiens	19
2. Le déroulement des entretiens	20
II. Les enseignements des espaces-test agricoles contactés	20
III. Les recommandations des espaces-test agricoles	23
B. Résultats suite à la rencontre avec les acteurs locaux	26
I. Les acteurs locaux rencontrés et le déroulement des entretiens	26
II. Les résultats des entretiens	28

Partie 4 : Scenarii envisagés et projet retenu.....	35
A. Les scenarii envisagés	35
I. Scenario n°1 : « fonctionnement en régie»	35
- Création d'un point de vente collectif par la CAGV	39
II. Scenario n°2 : « Création d'un atelier à l'EPL Agro »	40
III. Scenario n°3 : « Création d'une association ».....	44
B. Le projet retenu par les politiques	49
I. La validation politique	49
II. L'étude de faisabilité sur l'organisation et le fonctionnement	49
III. L'étude de faisabilité technique	52
IV. L'étude de faisabilité socio-environnementale	54
IV. L'étude de faisabilité financière.....	55
V. Le planning de mise en place de l'espace-test.....	60
VI. Limites de l'étude et du projet retenu	61
Partie 5 : Prise de recul sur l'action publique en EPCI	63
A. Les interactions entre les échelons local et national.....	63
B. L'importance du service juridique.....	63
C. Les étapes de validation d'une action publique.....	63
D. La prégnance de la dimension politique.....	64
Conclusion.....	65
Bibliographie.....	66
Table des matières	71
Annexes	77

Liste des figures

Figure 1 : Les différentes phases d'accompagnement (Transrural Initiatives, 2005).....	4
Figure 2 : Les fonctions principales d'un espace-test agricole (CIVAM bio Le Serpolet)	5
Figure 3 : Typologie des espaces-test agricoles en France (AFIP, 2007)	7
Figure 4 : Planning de déroulement de la mission (ETA : espace-test agricole)	18
Figure 5 : Fonctionnement de l'espace-test en régie (scenario n°1).....	38
Figure 6 : Fonctionnement de l'espace-test d'après le scenario n°2.....	42
Figure 7 : Fonctionnement de l'espace-test via l'association (scenario n°3)	47
Figure 8 : Rémunération des porteurs de projet	52
Figure 9 : Planning de mise en place de l'espace-test de maraîchage bio	60

Liste des tableaux

Tableau 1 : Espaces-test agricoles rencontrés	19
Tableau 2 : Structures rencontrées lors de la mission	27
Tableau 3 : Analyse AFOM du scenario n°1	39
Tableau 4 : Analyse AFOM du scenario n°2	43
Tableau 5 : Analyse SWOT du scenario n°3.....	48
Tableau 6 : Coûts d'investissement prévisionnels	56
Tableau 7 : Coûts de fonctionnement annuels prévisionnels	58
Tableau 8 : Apports en trésorerie envisagés.....	60

Introduction

L'agriculture biologique est en plein développement. Le nombre de producteurs, et les surfaces certifiées en agriculture biologique sont en croissance. En décembre 2015, 28 884 fermes sont certifiées Bio en France, soit une augmentation de 9% par rapport à la fin 2014 (Agence BIO, 2016). Les projets de maraîchage bio sont prégnants dans ce phénomène avec une augmentation de 6% du nombre d'exploitations en bio entre 2014 et 2015 (FNAB, 2013).

Si le nombre global d'installations d'exploitants agricoles diminue, celui des installations hors cadre familial augmente. Une installation hors cadre familial (HCF) désigne toute installation d'un producteur n'ayant pas de lien de parenté avec le cédant. En 2011, 30% des installations aidées sont des installations hors cadre familial (APCA, 2011). Les deux tiers des HCF ont des projets dits "atypiques" sur de faibles surfaces et souhaitent s'installer en agriculture biologique (APCA, 2011). Cependant, ces personnes manquent généralement d'expérience et de pratique du métier d'agriculteur. Ayant travaillé dans un domaine parfois très éloigné de l'agriculture, la formation Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA), d'une durée d'un an, peut être insuffisante pour apprendre à gérer une entreprise agricole. C'est pourquoi, plusieurs dispositifs ont été développés pour accompagner les porteurs de projet avant leur installation, comme le stage pré-installation, le parrainage ou encore l'espace-test agricole. L'espace-test agricole permet à des porteurs de projet de tester leur projet d'installation, dans un cadre sécurisant. Des accompagnements technique, commercial et administratif sont proposés aux porteurs de projet. Du foncier et du matériel de culture leur sont mis à disposition.

Face aux faibles surfaces de maraîchage bio en Meuse, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) a inscrit la mise en place d'un espace-test de maraîchage bio dans le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en 2015.

Cependant, est-il opportun et possible de mettre en place un tel dispositif dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ? Si tel est le cas, comment dimensionner cet espace-test de manière à accueillir des candidats aux projets différents ? Comment ancrer ce dispositif dans le territoire de la CAGV ? Comment le faire fonctionner et avec quels partenaires ?

L'ensemble de ces questions sera traité dans l'étude suivante. Dans un premier temps, le contexte général sera présenté, notamment en précisant la définition d'espace-test agricole, la situation du Grand Verdun, et la problématique du sujet. Puis la méthodologie employée pour mener l'étude sera développée. Les résultats seront ensuite évoqués, en insistant sur les points de vigilance à avoir lors de la mise en place d'un espace-test de maraîchage bio. Enfin, les scénarii envisageables seront présentés. Le projet retenu sera détaillé avant de prendre du recul sur l'action publique en collectivité territoriale.

Partie 1 : Contexte – Opportunités - Problématiques

A. Définition et opportunité d'un espace-test agricole

I. Qu'est-ce qu'un espace-test agricole ?

Depuis les années 2000 (Site RENETA), les espaces-test d'activités agricoles se sont multipliés en France, en Angleterre ou en Belgique. Aujourd'hui en France, c'est plus de 70 espaces-test qui sont recensés au sein du Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA) dont une quarantaine d'espaces-test agricoles en fonctionnement et une trentaine en projet.

Prenant exemple sur les couveuses d'activités généralistes, ces espaces-test dédiés aux activités agricoles permettent à des personnes désirant débiter une activité agricole de tester leur projet avant de s'installer. Ces dispositifs pluri-acteurs ont été développés dans le but de :

- Redéployer une agriculture de proximité, créatrice d'emplois ;
- Sécuriser les reconversions professionnelles et les parcours d'installation ;
- Renouveler le travail collectif et coopératif en agriculture ;
- Proposer de nouvelles formes de coopération territoriale.

Ces espaces-test ont été développés pour accompagner les installations Hors Cadre Familial (HCF), c'est-à-dire que le cédant n'est pas affilié au repreneur.

Mais concrètement, qu'est-ce qu'un espace-test ? Qu'implique la notion de test ?

1. La notion de test pour une installation progressive

La notion de test implique (Favrelière, 2009) :

- Une mise en œuvre concrète d'une capacité ou d'un projet à titre provisoire ;
- Une inscription dans le temps et sur un lieu déterminé ;
- Des enseignements de l'expérimentation conduite ;
- Des prévisions pour les modalités de sortie de l'expérimentation : abandon du projet, réorientation, pérennisation de l'activité.

Le test d'activité s'inscrit dans un parcours d'installation progressive comme le montre le schéma suivant (Figure 1) :

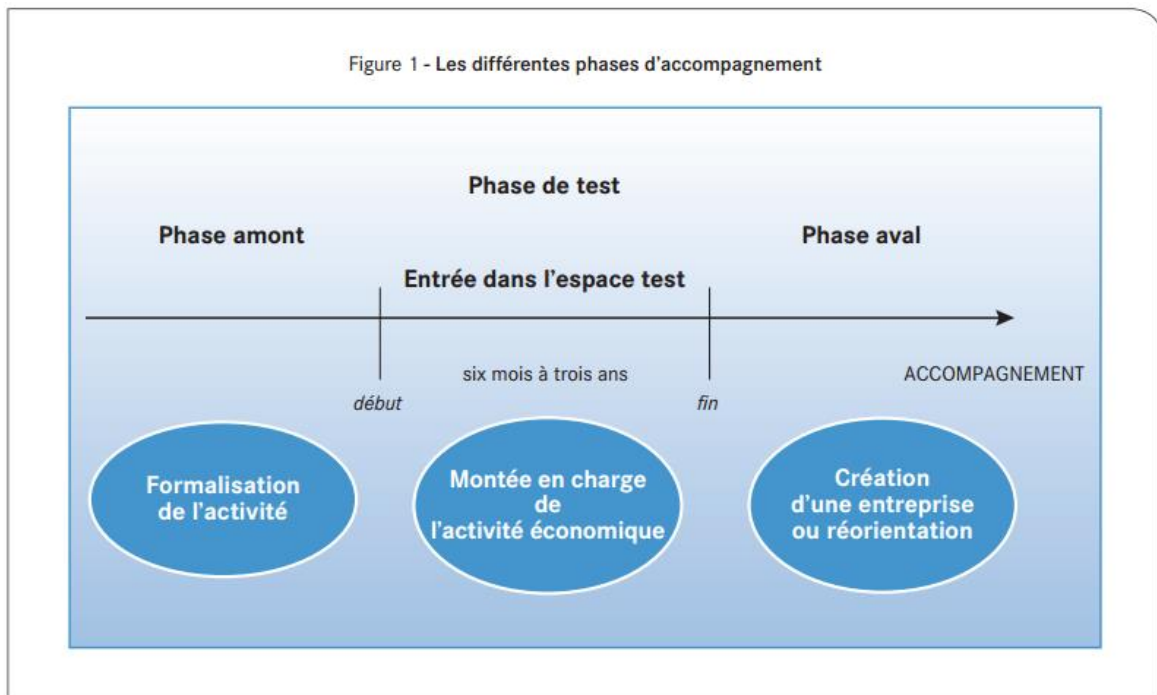


Figure 1: Les différentes phases d'accompagnement (Transrural Initiatives, 2005)

Le test d'activité agricole ne remplace donc pas les autres dispositifs d'accompagnement à l'installation. Au contraire, il les complète en ajoutant une phase de transition entre la fin de la formation et l'installation.

2. Un dispositif pluri-acteurs à trois fonctions principales

L'espace-test d'activités agricoles a trois fonctions principales (RENETA 2013), comme le montre la Figure 2 (CIVAM bio Le Serpolet).

Ces trois fonctions sont essentielles car elles apportent au porteur de projet un cadre sécurisant (fonction couveuse), des outils de production (fonction pépinière) et un accompagnement personnalisé (fonction accompagnement). Une dernière fonction d'animation et de coordination de l'espace-test peut être développée pour faciliter le fonctionnement de l'espace-test.

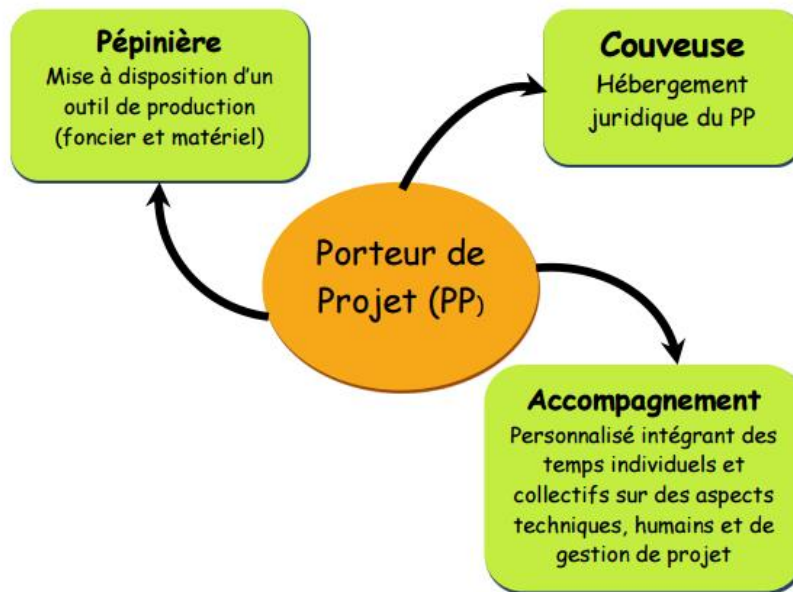


Figure 2 : Les fonctions principales d'un espace-test agricole (CIVAM bio Le Serpolet)

3. Un dispositif cadré par la Charte du RENETA

Le dispositif d'espace-test est souple mais cadré. Le RENETA a développé une charte afin de faire comprendre les valeurs et principes de fonctionnement d'un espace-test (d'après la charte RENETA) :

- « Prendre en compte la diversité des parcours et des projets des porteurs de projet ;
- Prendre en compte le parcours personnel et professionnel du porteur de projet ;
- Travailler dans le sens de l'autonomie de la personne ;
- Accorder le « droit à l'erreur », le droit à la réorientation ou réajustement aux porteurs de projet ;
- Garantir un test comme un service à but non lucratif ;
- Garantir un cadre permettant de se tester et non d'être testé ;
- Favoriser la transmission des savoirs ;
- Proposer un cadre explicite de mise en œuvre du test au porteur de projet ;
- S'adapter au contexte territorial. »

Aujourd'hui, la souplesse du dispositif entraîne une multitude de types d'espaces-test agricoles. Liés au contexte local et aux partenaires associés au projet, les espaces-test se distinguent par leur fonctionnement qui est propre à chacun.

4. Une grande diversité d'espaces-test agricoles

a. Des lieux-test

Les espaces-test se distinguent par les lieux-test. Les lieux-test peuvent être :

- Ephémères : le lieu accueille un test de manière ponctuelle. Il a vocation à devenir un lieu d'installation ;
- Permanents : le lieu accueille un test dans la durée. Les porteurs de projet se succéderont sur ce lieu-test pendant leur test ;
- Mixtes : ce lieu combine des terres qui ont vocation à accueillir du test dans la durée et des terres qui ont vocation à devenir des lieux d'installation.

b. Des objectifs différents

Chaque espace-test a un ou des objectifs. Ils sont mis en place pour répondre à des problématiques locales ce qui génère une grande diversité d'espaces-test.

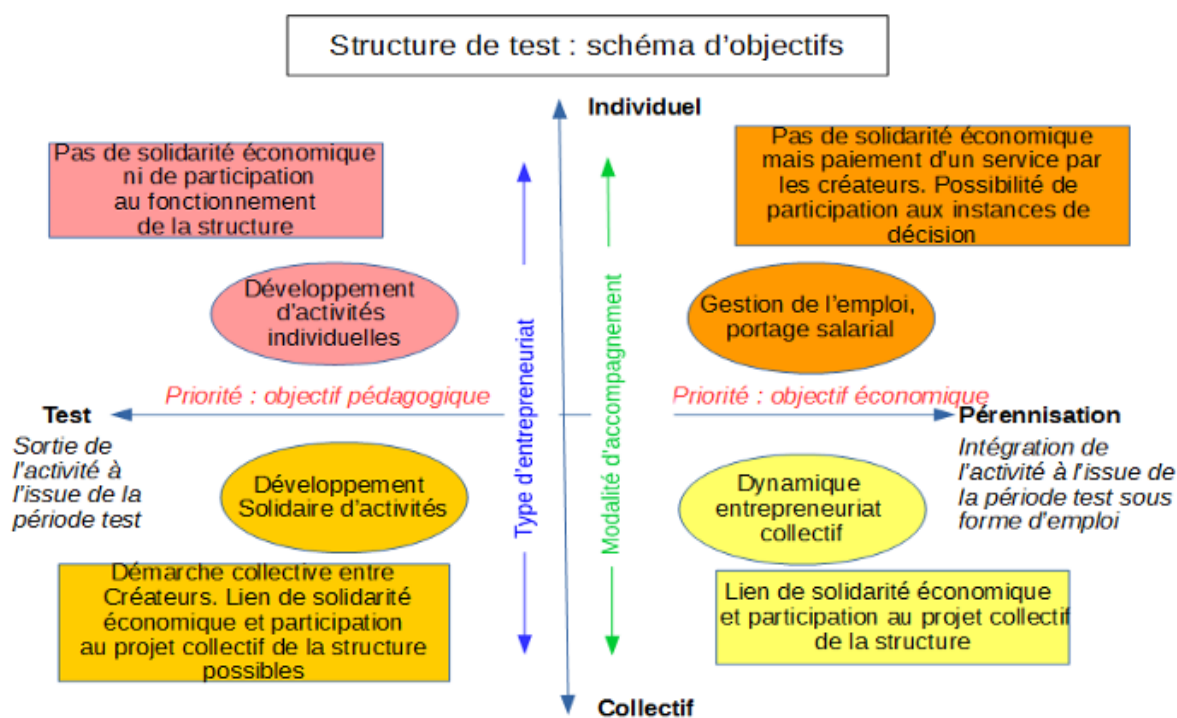
Une typologie a été construite par l'AFIP (AFIP, 2007). Elle distingue deux entrées, chacune à deux pôles :

- 1ère entrée : L'objectif principal du test
 - 1er pôle : Le test peut être considéré comme un tremplin à la création d'une entreprise agricole : dans ce cas, les projets avancés et viables au niveau économique sont sélectionnés. L'objectif est alors d'aboutir à la création d'une entreprise agricole à l'issue du test. C'est donc un objectif économique ;
 - 2e pôle : Le test peut être considéré comme un simple test : dans ce cas, le porteur de projet est sélectionné même si son projet ne semble a priori, pas viable. Cette conception du test n'empêche pas l'effet tremplin. Le renoncement est un résultat du test. L'objectif du test est davantage pédagogique.

- 2e entrée : Les modalités d'appui et les types d'entrepreneuriat privilégiés
 - 1er pôle : Individuel : les porteurs de projet sont accompagnés individuellement pour qu'ils deviennent des entrepreneurs individuels ;
 - 2e pôle : Collectif : l'entrepreneuriat collectif est prôné notamment via des formations collectives, des groupes d'entraide entre créateurs et agriculteurs locaux.

Ces entrées et pôles ne sont pas à opposer. Des espaces-test intermédiaires existent.

La Figure 3 distingue les modalités d'appui et les types d'entrepreneuriat privilégiés en fonction des deux objectifs du test évoqués précédemment.



Source : d'après AFIP, 2007. Anticiper la pérennisation des espaces-test en milieu rural, Etude

Figure 3 : Typologie des espaces-test agricoles en France (AFIP, 2007)

c. Des fonctionnements différents

Les structures portant les espaces-test sont multiples. Il peut s'agir d'une collectivité, d'un lycée agricole, d'une association,... Ces espaces-test accueillent des productions diverses comme des activités d'élevage, de production céréalière ou de maraîchage. Le mode de production peut être en agriculture biologique ou conventionnelle.

Cependant, bien souvent, des espaces-test sont créés pour développer des activités de maraîchage biologique nécessitant peu de surface par porteur de projet et moins contraignantes au niveau du matériel. Les lieux-test sont alors dimensionnés et aménagés en vue de commercialiser en circuits courts, et/ou en Restauration Hors Domicile (RHD), ce qui entraîne des adaptations différentes. L'encadré suivant présente les différentes activités de production de légumes pour bien comprendre les adaptations qu'elles entraînent.

Encadré : Les différents types de maraîchage

La production de légumes est faite dans deux systèmes d'activité (Gauche et al, 2011) :

- Le maraîchage
- Le système légumier de plein champ

Ces deux systèmes se distinguent par leur degré d'intensification (d'après Péron, 2006).

Le maraîchage :

Il est caractérisé par une production intensive de légumes et petits fruits tels que les fraises, les framboises. Cette production est essentiellement destinée à la vente en frais.

On distingue :

- Le maraîchage diversifié ou périurbain : les surfaces de production sont faibles en général (moins de 3 ha), avec une gamme de légumes étendue. Environ une quarantaine de légumes sont cultivés. Un temps important est consacré à la commercialisation en circuits courts.
- Le maraîchage spécialisé : la gamme de production est plus restreinte. Entre 10 et 12 variétés de légumes sont cultivées. La spécialisation est liée aux espèces cultivées ou à la technologie employée (avec ou sans abris).

En général, les entreprises maraîchères combinent les systèmes de production sous abris et en pleine terre.

Le système légumier de plein champ

Ce système consiste à cultiver sur les sols agricoles sans avoir recours aux tunnels ou abris. Ce système est davantage mécanisé et nécessite un recours en intrants plus important.

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a pour projet de lancer un espace-test de maraîchage bio. Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale

(EPCI), créé le 1er janvier 2015, regroupe 26 communes et plus de 30 000 habitants (carte de localisation en Annexe 1). Située en milieu rural dans le département de la Meuse, la CAGV perçoit dans la mise en place d'un espace-test de maraîchage bio, une réponse à plusieurs problématiques locales.

II. Pourquoi un espace-test agricole à Verdun ?

Le département de la Meuse est principalement agricole avec près de 55 % de la surface du département dédiée à la production agricole dont 3,32 % en production biologique (Agreste SAA 2014 – données semi-définitives, Observatoire de la Bio en Lorraine, 2015). Majoritairement orientées en polyculture élevage, les exploitations ont une surface utile agricole moyenne de 154 ha en Meuse, alors qu'elle est de 77 ha au niveau national (CA55, 2014).

Malgré d'importantes surfaces attribuées à l'agriculture, les surfaces de maraîchage sont très faibles en Meuse. Cela se vérifie tout particulièrement dans le périmètre de la CAGV. C'est notamment pour répondre à cette problématique que, depuis 2015, la CAGV souhaite mettre en place un espace-test de maraîchage bio.

1. L'inscription de l'action "espace-test de maraîchage bio" dans le TEPCV

Depuis 2015, la Communauté d'agglomération du Grand Verdun est lauréate de l'appel à projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte). Cet appel à projet permet à la communauté d'agglomération d'avoir accès à des financements du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, pour des projets en faveur de la transition énergétique et du développement durable.

Suite à cet appel à projet, la CAGV a construit un programme d'action qui se décompose en trois axes :

- Axe 1 : Développement économique éco-responsable ;
- Axe 2 : Mise en place d'un projet global de développement durable ;
- Axe 3 : Développement des transports doux et collectifs.

A l'initiative d'un élu, la mise en place d'un espace-test agricole de maraîchage bio est alors inscrite dans le programme d'action (axe 2). C'est près de 250 000 € de financement TEPCV qui sont attribués à cette action.

Etant donné l'absence d'un tel projet en Meuse, celui-ci apparaît encore plus opportun pour répondre aux problématiques de la CAGV, plus largement de la Meuse voire même de la Lorraine.

2. La réponse aux problématiques locales

a. Des départs en retraite non remplacés, un foncier difficile d'accès

Peu d'installations en Meuse

En 2013, pour 100 départs en retraite, on dénombrait seulement 39 installations de jeunes agriculteurs en Meuse (Ccmsa, 2013). Le nombre d'installations aidées de jeunes agriculteurs diminue en Meuse notamment du fait de l'agrandissement des fermes : les jeunes agriculteurs n'ont pas forcément les moyens pour reprendre une ferme de plusieurs centaines d'hectares.

Du foncier difficile d'accès

Bien que la Meuse soit peu sujette à une urbanisation massive, les prix des terres agricoles sont plus élevés que les terres de Meurthe-et-Moselle ou des Vosges. En 2015, le prix était de 5470 €/ha contre 4310 €/ha en Meurthe-et-Moselle et de 3470 €/ha dans les Vosges. Les prix ont augmenté de + 8 % entre 2014 et 2015 en Meuse (SAFER Lorraine, 2015).

De nouveaux profils peu préparés

Aujourd'hui, la proportion d'installations Hors Cadre Familial représente 30% des installations aidées en Meuse (JA55). L'installation Hors Cadre Familial désigne l'installation d'une personne sur une exploitation agricole n'appartenant pas à un parent ou à un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage (MAAF, 2015).

Les Hors Cadres Familial sont souvent dépourvus de matériel et de foncier. De plus, généralement, ils manquent d'expérience sur le métier d'exploitant agricole : ils connaissent moins la prééminence des réseaux professionnels, les rouages administratifs et le fonctionnement d'une exploitation au quotidien.

Ces nouveaux profils, généralement en reconversion professionnelle, portent des projets dits atypiques. Ces projets sont souvent orientés vers le bio, sur de petites surfaces, sur des productions rares, et la vente en circuits courts (CARMILLET, date non précisée). La réussite de ces projets peut être fragilisée faute d'un accompagnement adapté à ces nouveaux profils.

b. Peu de maraîchage en Lorraine, en Meuse et dans le périmètre de la CAGV

L'ancienne région Lorraine présente un retard important en production maraîchère. En 2010, elle était classée l'avant-dernière région de France en termes de part de légumes dans la surface agricole utile totale. Ce retard est plus important en production biologique. 126 exploitations maraîchères bio sont dénombrées en Lorraine en 2016. La Meuse n'en compte que 14 exploitations de maraîchage bio soit une surface totale de 32 ha.

Dans le périmètre de la CAGV, aucun maraîcher bio n'est recensé, comme le montre la carte située en Annexe 2 (Observatoire de la bio en Lorraine, 2016). Pourtant, la demande en légumes bio ne cesse d'augmenter.

c. Une demande sociétale croissante pour consommer des produits bio locaux

En 2015, 88 % des Français consommaient des produits bio occasionnellement, dont 62 % régulièrement (Agence Bio, 2016). 79 % d'entre eux achètent des légumes et des fruits bio. Le mode de production biologique connaît une forte croissance en France. La région Grand-Est et le département de la Meuse n'échappent pas à cet engouement. 76 % des lorrains consomment régulièrement voire systématiquement des produits locaux et de saison pour améliorer leur environnement et leur santé. 65 % des lorrains disent consommer des produits issus de l'agriculture biologique pour ce même but (ORSAS, 2016).

En Meuse, les circuits courts se sont développés notamment par la mise en place d'un supermarché de producteurs, la création de plusieurs AMAP ces dernières années, et le développement des surfaces en agriculture biologique.

Pourtant, la demande locale en légumes bio locaux n'est pas satisfaite. La mise en place d'un espace-test de maraîchage bio permettrait de réimplanter des maraîchers bio autour de Verdun, et de dynamiser la filière maraîchage.

Le projet d'espace-test apparaît donc comme une réponse aux problématiques locales. Une analyse Atouts Faiblesse Opportunités Menaces de ce dispositif en Meuse a été réalisée et est présentée en Annexe 3.

B. Problématiques

I. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à maintenant ?

1. Les trois hypothèses de base pour construire l'espace-test

D'après les trois élus qui portent le projet d'espace-test, le dispositif doit répondre aux objectifs suivants :

- Développer l'offre de produits bio et locaux ;
- Professionnaliser les porteurs de projet pour favoriser la réussite de leur installation (notamment en développant leurs compétences commerciales) ;
- Installer des maraîchers dans le périmètre de l'agglomération (en sortie d'espace-test).

Pour répondre à ces objectifs, les élus se sont accordés sur trois éléments qui leur semblent indispensables :

- La production de l'espace-test doit être du maraîchage biologique ;
- Le lieu de production de l'espace-test doit être sur un site "permanent", c'est-à-dire que les porteurs de projet se succèdent au cours du temps sur le site.
- La commercialisation des produits est en circuits courts et/ou en RHD (50/50 ou 75/25)

2. La réunion de lancement en juin 2016

En juin 2016, les principaux acteurs pouvant être partenaires du projet d'espace-test, ont été réunis. Lors de cette réunion de lancement, la notion d'espace-test a été présentée. Il a été décidé à l'issue de cette réunion que :

- La CAGV définirait le cahier des charges politique en précisant la taille de l'espace-test, ses objectifs ;
- La CAGV prendrait en charge l'étude agronomique des sols et s'engage à mettre à disposition le foncier à l'espace-test agricole ;
- La CAGV réaliserait le document "martyr" présentant le projet d'espace-test.

La volonté de réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place de l'espace-test découle de cette réunion.

3. L'étude de sol lancée en mars 2017

Suite à la réunion de lancement de juin 2016, quatre parcelles de taille différente ont été ciblées pour accueillir l'espace-test agricole. Les parcelles ont été ciblées parmi les parcelles appartenant à la CAGV ou au Conseil Régional. L'adéquation avec le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et le contexte environnemental (localisation et visibilité de la parcelle), ont également été pris en compte pour la sélection des parcelles.

Un marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) a été lancé en mars 2017 afin de sélectionner la parcelle la plus adéquate pour l'activité de maraîchage bio. Les résultats de l'étude de sol ne seront pas disponibles avant juillet 2017.

Au début de la mission en mars 2017, il reste donc à définir :

- Le lieu de l'espace-test ;
- Les infrastructures envisagées ;
- Le matériel de production ;
- Les parts d'investissements pour le matériel de production ;
- Le fonctionnement de l'espace-test,
- La structure porteuse de l'espace-test.

4. La présentation de la mission proposée

La mission réalisée entre mars et juin 2017, a pour objectif de faire une analyse de la faisabilité technique, économique et juridique du projet d'espace-test de maraîchage bio. Le but de cette étude est de permettre aux élus et aux partenaires de se doter de critères de décision objectifs.

Il a donc été demandé d'identifier :

- L'inscription et l'intégration du projet d'espace-test dans le contexte local ;

- L'interface et/ou la synergie avec les dispositifs existants (Drive Fermier, AMAP, association d'agriculteurs, etc...) ;
- Les partenariats envisageables et la gouvernance ;
- Les opportunités de financements (animation, fonctionnement, investissement) ;
- Les différentes fonctions de l'espace test (fonction couveuse, fonction pépinière, accompagnement, etc...) ;
- Les différentes structurations juridiques envisageables (régie, SCIC, association, etc...)
- L'échéancier pour le montage de l'espace-test ;
- Les points de vigilance à avoir.

II. Quel espace-test de maraîchage bio pour la CAGV ?

L'étude de faisabilité suscite de nombreuses questions.

Comment dimensionner l'espace-test de manière à accueillir des porteurs de projet n'ayant pas les mêmes souhaits en termes de commercialisation ou de mécanisation ?

Au-delà de la problématique du dimensionnement de l'espace-test, faut-il cibler le profil de porteurs de projet à accueillir dans le dispositif ? Si oui, quel public cibler ? Quels accompagnements proposer aux porteurs de projet en fonction de leur profil et de leur projet ? Quels acteurs mobiliser et comment mobiliser les partenaires potentiels pour assurer le fonctionnement de l'espace-test ? Quelle devrait être la gouvernance de l'espace-test de la CAGV ? Comment structurer l'espace-test ?

Enfin, comment pérenniser l'espace-test ? Quel modèle économique faut-il envisager ?

En synthèse, est-il possible de réaliser un espace-test de maraîchage bio dans le périmètre de la CAGV et si oui, quelles seraient ses caractéristiques ?

Afin de répondre à ces nombreuses questions, une méthodologie a été élaborée. Je me suis appuyée sur les avancées de la CAGV, pour développer une méthodologie pertinente vis-à-vis du projet.

Partie 2 : Méthodologie

L'étude de faisabilité pour la mise en place d'un espace-test de maraîchage bio s'est déroulée en trois phases :

1. Collecte et analyse des retours d'expérience d'espaces-test agricoles en fonctionnement ou en projet en France ;
2. Etude du contexte local avec l'aide des acteurs locaux (étude d'opportunité), notamment pour identifier les attentes des acteurs vis-à-vis du projet d'espace-test ;
3. Proposition de scénarii pour l'espace-test de maraîchage bio suite à la co-construction du projet avec les acteurs locaux, puis validation politique.

A. Le contact avec des espaces-test agricoles

Dans un premier temps, les espaces-test agricoles en fonctionnement et en projet ont été rencontrés dans le but de :

- Comprendre la structuration des espaces-test existants ;
- Identifier les points de vigilance à avoir lors de la construction et du fonctionnement d'un espace-test.

I. Le choix des espaces-test agricoles à contacter

Dans un premier temps, les espaces-test à contacter ont été sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Distance à Verdun : les espaces-test contactés sont plus ou moins proches de Verdun pour avoir des conditions notamment climatiques similaires ;
- Contexte rural : Etant donné que la CAGV est principalement rurale, les espaces-test en milieu rural ont été privilégiés afin de tirer profit de leur expérience ;
- Type de production : les espaces-test agricoles contactés accueillent des projets de maraîchage.

II. La construction d'un questionnaire destiné aux espaces-test agricoles

Dans un second temps, un questionnaire a été élaboré afin d'interroger les personnes gérant les espaces-test sélectionnés. Ce questionnaire est disponible en Annexe 4 (ADEAR du Gers, 2013 ; Terres en villes, 2011). L'objectif de ce questionnaire est d'établir des « fiches de retours d'expérience » détaillées notamment sur les dimensions suivantes :

- Les causes à l'initiative du dispositif ;
- Le contexte dans lequel l'espace-test agricole s'inscrit ;
- La structuration de l'espace-test interrogé ;
- Le ou les objectifs du dispositif ;
- La production et le mode de production testés ;
- Le profil des porteurs de projet accueillis ;
- Les conditions du test notamment le dimensionnement de l'espace-test (foncier, matériel) ;
- La gouvernance de l'espace-test ;
- Le fonctionnement de l'espace-test notamment au niveau financier ;
- Les modes de commercialisation.

Ces fiches ont été complétées à l'aide de ressources documentaires.

Au cours des entretiens, des conseils ont été échangés ainsi que des recommandations et des données économiques sur le matériel de production ou les offres d'accompagnement.

Ensuite, les acteurs locaux ont été rencontrés pour co-construire le projet d'espace-test de maraîchage bio.

B. La rencontre des acteurs locaux

La mise en place et le fonctionnement d'un espace-test agricole nécessite l'intervention de plusieurs acteurs. C'est pourquoi, la démarche de co-construction a été utilisée notamment pour comprendre la logique d'action collective et permettre l'appropriation du projet par les acteurs locaux (IAAT, 2005). Ils ont été rencontrés individuellement avant d'être tous réunis au mois de juin 2017.

I. Le choix des acteurs locaux rencontrés

Dans un premier temps, les acteurs ont été identifiés à partir de la liste des personnes présentes lors de la réunion de lancement en juin 2016. Cette liste a été complétée au cours de la mission de manière à interroger des acteurs qui pourraient être intéressés de près ou de loin par le projet d'espace-test agricole.

II. La construction d'une trame de questions

Une trame de questions a été élaborée pour répondre aux objectifs suivants :

- Assurer la cohérence et la pertinence du projet avec le territoire (éviter la concurrence entre maraîchers...);
- Identifier les points importants pour les acteurs (notamment le ou les objectif.s de l'espace-test), les points de vigilance, les rôles de chacun et les possibilités de fonctionnement du dispositif ;
- Définir le positionnement adéquat de la CAGV selon les acteurs ;

Le questionnaire destiné aux acteurs locaux est disponible à l'Annexe 5. Le questionnaire destiné aux couveuses et coopératives d'activités et d'emploi est disponible à l'Annexe 6.

III. La construction des scénarii à partir des entretiens

A la suite des entretiens avec les acteurs locaux, des scénarii ont été construits. Ces scénarii permettent aux élus de décider du projet qui leur semble le plus adéquat.

Une fois le scénario choisi, celui-ci sera étudié plus en détails pour préciser :

- La gouvernance du dispositif ;
- Le dimensionnement du dispositif ;

- La faisabilité financière du projet ;
- Le planning de lancement en cas de validation des élus.

C. Le planning de déroulement de la mission

L'étude s'est déroulée de mars à juin. Les différentes étapes de la mission sont présentées en Figure 4 :

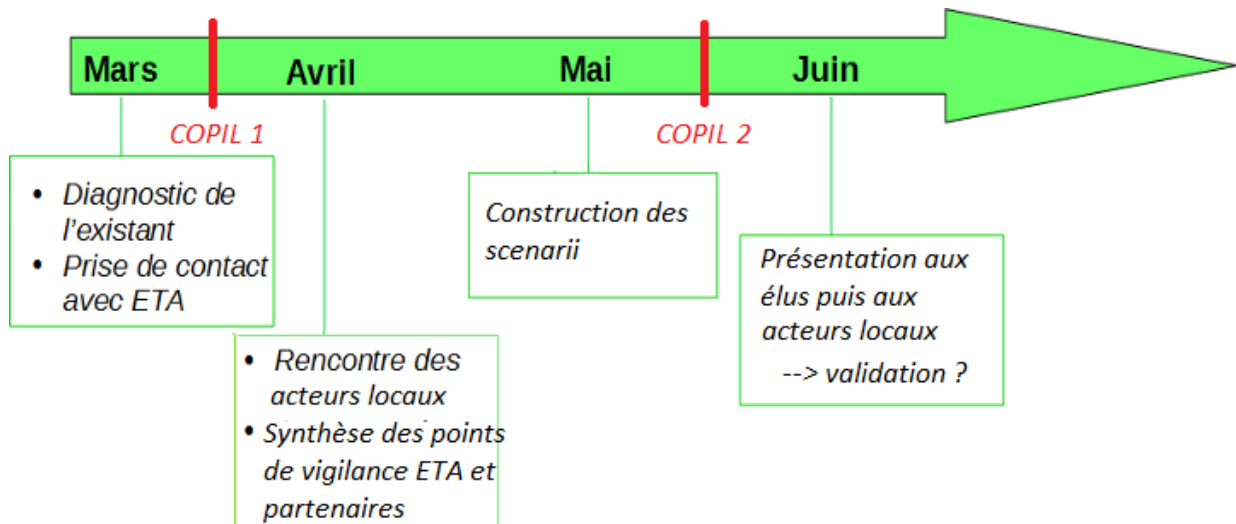


Figure 4 : Planning de déroulement de la mission (ETA : espace-test agricole)

Cette démarche a servi de fil directeur pour mener l'étude de faisabilité. Les résultats obtenus seront présentés dans les parties suivantes.

Partie 3 : Résultats suite aux rencontres avec les espaces-test agricoles et les acteurs locaux

A. Résultats suite à la rencontre des espaces-test agricoles

I. Les espaces-test agricoles contactés et le déroulement des entretiens

1. Les espaces-test contactés

Les critères de sélection ont permis de cibler et de contacter les espaces-test agricoles suivants (Tableau 1) :

Tableau 1 : Espaces-test agricoles rencontrés

Espace-test	Nom de l'espace-test	Localisation de l'espace-test	Région Grand Est
Espace-test en fonctionnement	Etamine	Pays Roannais	Non
	Espace-test de Fayl Billot	Fayl Billot (dpt Haute-Marne)	Oui
	Graines de maraîchers	Grand Besançon	Non
	Les espaces-test bio d'Alsace	Alsace	Oui
Espace-test en phase de lancement	Terre d'Envol	Les Voivres (dpt Vosges)	Oui
Espace-test en projet	Espace-test de la CC Cœur d'Avesnois	Communauté de communes Cœur d'Avesnois	Non
	Espace-test de Metz Métropole	AgroBioPôle de Metz Métropole	Oui

Les noms des personnes interrogées sont en Annexe 7.

Quatre des sept espaces-test sont localisés en région Grand Est. Au cours des entretiens, la possibilité de créer un partenariat entre les espaces-test Grand Est a été évoquée.

Deux autres espaces-test en fonctionnement, ne répondant pas aux critères de sélection, ont été contactés au cours de la mission. Il s'agit des espaces-test du Vaucluse et de l'Indre-et-Loire. L'objectif de ces brefs entretiens était de préciser certains éléments en regard du projet d'espace-test du Grand Verdun. Les noms des personnes contactées sont également en Annexe 7.

D'une manière générale, trois types d'espaces-test ont été rencontrés :

- Des espaces-test éphémères qui intègrent les porteurs de projet dans le monde agricole dès le début. Le foncier du lieu-test doit être trouvé par le porteur de projet. C'est le cas des Espaces-test bio d'Alsace, des espaces-test du Vaucluse et d'Indre-et-Loire ;
- Des espaces-test permanents comme les espaces-test de Fayl Billot, du Grand Besançon, du Pays Roannais, de Metz Métropole, du Coeur d'Avesnois et des Vosges. Le foncier est mis à disposition du porteur de projet. Les objectifs des espaces-test en fonctionnement diffèrent :
 - Soit il s'agit de permettre de tester son installation en toute sécurité : tout est mis à disposition du porteur de projet, sans aucune contrepartie financière. Le porteur de projet est rémunéré de la même manière toute l'année, sans objectif de résultat. C'est le cas de l'espace-test de Fayl Billot ;
 - Soit il s'agit de tester le projet avec un objectif économique : le porteur de projet contribue financièrement à l'espace-test pour la mise à disposition du matériel et du bâtiment. Le porteur de projet est rémunéré par la vente de sa production. C'est le cas des espaces-test du Grand Besançon et du Pays Roannais.

2. Le déroulement des entretiens

Les entretiens ont été réalisés par téléphone dans un premier temps. Ils ont duré entre 50 min et 2h30. Suite à ces entretiens, il a été possible de visiter l'espace-test de Fayl Billot et de rencontrer un porteur de projet.

II. Les enseignements des espaces-test agricoles contactés

La rencontre avec les espaces-test (Tableau 1) a permis un retour d'expérience sur le dispositif, qui complète la partie *1. I. Qu'est-ce qu'un espace-test agricole ?* p 3. Des fiches détaillées sont disponibles en Annexe 8. Elles présentent les espaces-test contactés.

1. Des processus longs issus de nombreuses discussions

Les espaces-test interrogés ont mis l'accent sur la durée d'élaboration et de mise en place du dispositif. Plusieurs années peuvent s'écouler entre la réflexion sur le projet (idée puis étude

de faisabilité) et le lancement du dispositif. Par exemple, il a fallu 9 ans pour mettre en place un espace-test dans le périmètre du Grand Besançon : les réflexions avaient été lancées en 2005, l'espace-test a été créé en 2014.

Plusieurs raisons ont été mises en avant pour expliquer ces délais :

- Le dispositif étant multi-partenarial, les discussions et réunions prennent davantage de temps, notamment lorsque de nouveaux acteurs intègrent les échanges : il faut alors reprendre les débats sur des bases communes ;
- Dans le cas d'espace-test sur site permanent, la recherche de foncier pour y installer le dispositif dépend des opportunités.

2. Une surface de test plus petite que dans des conditions réelles

La surface de test allouée à chaque porteur de projet est plus faible que la surface qui pourrait être cultivée par un maraîcher qui s'installe. En général, la surface plein champ en espace-test permanent ne dépasse pas les 1 à 1,5 hectares. Cette surface est suffisante pour que le porteur de projet puisse dégager un revenu. Pour l'espace-test éphémère d'Alsace, le test n'est permis que sur 50 % de la surface finale prévue dans le projet d'installation.

Cette faible surface permet aux porteurs de projet d'avoir et d'accorder du temps aux accompagnements technique, entrepreneurial et commercial.

Il est possible de diminuer la surface de test au cours du temps. C'est le cas dans l'espace-test du Grand Besançon : la troisième année de test, la surface de test est à nouveau réduite de manière à donner plus de temps au porteur de projet pour faire de la veille foncière.

3. L'encadrement technique variable

Le mode d'accompagnement technique est différent selon les espaces-test contactés.

Les possibilités suivantes ont été aperçues :

- Mise à disposition par la région d'un encadrant technique à temps partiel : c'est le cas de l'espace-test de Fayl Billot ;

- Encadrement assuré par des maraîchers locaux : soit par les agriculteurs.rices qui mettent à disposition une partie de leur foncier pour le test, soit par des maraîchers qui se déplacent pour accompagner les porteurs de projet (tutorat)
- Un encadrant de chantier d'insertion en maraîchage, qui alloue une partie de son temps de travail à l'espace-test : c'est le cas de l'espace-test Graines de Maraîchers du Grand Besançon

4. L'hébergement juridique via le contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE)

Parmi les espaces-test en fonctionnement interrogés, l'hébergement juridique des porteurs de projet peut être assuré par :

- une couveuse : c'est le cas de l'espace-test du Grand Besançon, ou des espaces-test bio d'Alsace ;
- une coopérative d'activité : c'est le cas des espaces-test bio d'Alsace ;
- une association créée pour animer l'espace-test : c'est le cas de l'espace-test du pays Roannais
- une exploitation agricole : c'est le cas à Fayl Billot

Généralement, le porteur de projet signe un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE). Ce contrat est d'une durée d'un an, renouvelable deux fois. Il permet de bénéficier de l'accompagnement d'une société ou d'une association avant la création d'une entreprise. Le porteur de projet s'engage en échange à suivre un programme de préparation à la création d'entreprise. Ce contrat n'est pas un contrat de travail. Le porteur de projet conserve ainsi son statut antérieur, et les minima sociaux (allocation chômage, RSA...). Les salariés à temps plein ne peuvent pas signer un CAPE.

La plupart des espaces-test sélectionne des porteurs de projet éligibles aux Dotations Jeunes Agriculteurs (DJA) (critères d'éligibilité en Annexe 10). Cependant, certains ne s'opposent pas à recruter des personnes n'ayant pas de diplôme de niveau 4 de type BPREA à conditions qu'elle ait des expériences en maraîchage. C'est le cas de l'espace-test Graine de maraîchers (Grand Besançon).

5. La mise à disposition du matériel et du foncier par commodat ou par bail

La mise à disposition du matériel dépend de l'espace-test :

- Le matériel appartenant à l'espace-test peut être mutualisé entre les porteurs de projet :
 - Il peut être mis à disposition gratuitement (exemple de l'espace-test de Fayl Billot) ;
 - Une contribution financière peut être demandée (exemple de l'espace-test Graines de maraîchers) ;
- Le matériel n'appartient pas à l'espace-test : il est mis à disposition par des agriculteurs ou d'autres acteurs, par convention, soit gratuitement soit contre rémunération.

Il en est de même pour le foncier ou le bâtiment.

Chaque espace-test a donc un fonctionnement spécifique qui résulte des opportunités du territoire, des volontés politiques, de la motivation et de l'implication des acteurs locaux.

Si les rencontres avec les espaces-test ont permis de tirer des enseignements généraux sur leur fonctionnement, et de confirmer la typologie faite par l'AFIP qui distinguent les espaces-test selon leurs objectifs et les coopérations entre porteurs de projet et acteurs locaux, elles ont également permis de définir les points de vigilance à prendre en compte pour la construction du projet d'espace-test de la CAGV.

III. Les recommandations des espaces-test agricoles

1. Identifier les objectifs et les limites de l'espace-test

Tout d'abord, les espaces-test contactés ont insisté sur la prise en compte des problématiques locales pour identifier les objectifs du dispositif. L'espace-test a-t-il un objectif économique ? Doit-il créer un effet tremplin pour la création de nouvelles exploitations agricoles ? Ou bien, l'espace-test a-t-il un objectif pédagogique ?

De plus, l'identification des limites de l'espace-test est essentielle dès l'élaboration de l'espace-test. Cela permet aux porteurs de projet de connaître les limites de l'outil mis à leur disposition.

2. Penser à la rémunération des partenaires et aux frais de fonctionnement dès l'élaboration du projet

Parmi les espaces-test en fonctionnement rencontrés, certains ont élaboré le dispositif sur du temps bénévole. La construction du projet a été rendue possible par l'implication et la motivation des partenaires. Cependant, cela pose la question de la viabilité et pérennité du projet. En effet, aujourd'hui encore, ces deux espaces-test fonctionnent avec beaucoup de bénévolat. Il est donc important de penser à la rémunération des partenaires dès l'élaboration du projet.

De la même manière, l'identification des frais de fonctionnement est essentielle pour la pérennité du dispositif et notamment pour équilibrer les dépenses et les recettes, et limiter le recours aux subventions publiques.

5. Prendre en compte les attentes de chaque partenaire

Les espaces-test sont des dispositifs multi-partenariaux. La prise en compte des attentes de chaque partenaire est donc importante pour concilier les intérêts de chacun. Les partenaires s'engageant dans le dispositif n'en seront que plus motivés et impliqués.

6. Ne pas surestimer la capacité d'accueil de l'espace-test

Parmi les trois espaces-test en fonctionnement avec un site permanent, deux d'entre eux rencontrent des difficultés pour recruter des porteurs de projet. Il y a beaucoup de projets d'installation, mais peu de projets pour le test. En effet, tester son projet d'installation n'est pas naturel et reste encore méconnu ou mal connu par les porteurs de projet. Il est donc important de ne pas surestimer la capacité d'accueil du dispositif.

De plus, l'espace-test doit s'adapter à la surface de la parcelle mais également au contexte local. En effet, le territoire local doit être source de débouchés commerciaux pour les porteurs de projet. Avant de statuer sur le nombre de porteurs de projet, une analyse de marché pourrait être menée.

7. Sélectionner les porteurs de projet

La sélection des porteurs de projet est essentielle car les porteurs de projet font « vivre » l'espace-test. Deux espaces-test ont souligné l'importance de recruter des porteurs de projet « fiables », « sérieux », surtout lors du lancement du dispositif. Un porteur de projet non impliqué dans le dispositif, peut le fragiliser, notamment au niveau financier.

8. Identifier les besoins des porteurs de projet

En prenant en compte les besoins des porteurs de projet, le dispositif sera plus attractif et adapté. Il sera donc plus efficace.

9. Garder de la souplesse dans le dispositif

Les espaces-test agricoles sont des dispositifs souples, ce qui permet la pluralité des espaces-test. Cette souplesse est à conserver tout au long du fonctionnement du dispositif. En effet, l'évolution du contexte local influe sur son fonctionnement. Depuis l'année 2017, l'espace-test Graines de maraîchers (Grand Besançon) propose une place en permaculture, suite à des demandes. L'espace-test Etamine (Pays Roannais) veut développer un site éphémère pour accueillir des nouveaux projets. Les espaces-test bio d'Alsace mènent une réflexion sur la création d'une structure « chapeau » à l'échelle de l'ancienne région d'Alsace.

Il paraît donc important de garder de la souplesse dans l'évolution du fonctionnement du dispositif mais également sur la sélection des profils des porteurs de projet.

10. Adhérer à RENETA

Tous les espaces-test contactés ont adhéré au réseau RENETA. Ce réseau permet d'être accompagné lors de l'élaboration du projet d'espace-test. Il a notamment créé un système de compagnonnage qui permet à l'espace-test en projet d'être suivi et conseillé par un espace-test en activité dont le contexte local est similaire. En plus des accompagnements et des réponses aux questions plus précises sur les espaces-test, chaque année, le réseau organise une journée d'échanges dans un espace-test. C'est alors l'occasion de rencontrer les autres espaces-test et de développer son réseau.

L'animateur coordinateur national de RENETA a été contacté au cours de la mission pour obtenir davantage d'informations sur le système de compagnonnage qui pourrait intéresser la CAGV.

Les recommandations des espaces-test agricoles ont permis de préciser les futurs entretiens avec les acteurs locaux et de réfléchir au dimensionnement, à l'autonomie financière, à l'organisation et aux offres de l'espace-test. Par la suite, les acteurs locaux ont été rencontrés afin de compléter cette réflexion et de mobiliser leurs compétences pour la construction de différents scénarii de fonctionnement pour l'espace-test de la CAGV.

B. Résultats suite à la rencontre avec les acteurs locaux

I. Les acteurs locaux rencontrés et le déroulement des entretiens

1. Les acteurs locaux rencontrés

Des acteurs du monde agricole (centres de formations, maraîchers, structures accompagnatrices...) ont été rencontrés ainsi que des associations de consommateurs et de la sensibilisation à l'environnement, des couveuses généralistes et des coopératives d'activité et d'emploi, et des acteurs du monde économique notamment social et solidaire (chantiers d'insertion). Tous ont participé à la construction de scénarii possibles pour l'espace-test de maraîchage bio. Des partenaires financiers ont ensuite été contactés afin de déterminer les aides mobilisables pour ce projet.

Les stagiaires de la formation au Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) de maraîchage bio de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de formation professionnelle Agricoles (EPLA) de Courcelles-Chaussy (à proximité de Metz, à 1h de Verdun) ont été rencontrés afin de déterminer les besoins des porteurs de projet souhaitant tester leur projet d'installation.

D'autres acteurs ont été contactés pour définir le dimensionnement de l'espace-test notamment une personne en thèse sur les microfermes. Les noms de l'ensemble des personnes rencontrées sont présentés en Annexe 9.

Ainsi, les tableaux suivants montrent les différentes structures rencontrées (Tableau 2) :

Tableau 2 : Structures rencontrées lors de la mission

Acteurs du monde agricole				
Centres de formation	Structures accompagnatrices	Syndicats	Maraîchers	Autres
EPL Agro, EPLEA de Courcelles Chaussy	Chambre d'agriculture 55, GAB, CGA de Lorraine, SAFER, Terre de Liens Lorraine	Jeunes Agriculteurs, Confédération Paysanne (via l'ARDEAR Grand Est)	Maraîchers bio en activité, Porteurs de projet	Maison rurale de Meuse, AMAP La Cascade (Verdun)

Autres acteurs				
Associations	Chantiers d'insertion	Acheteurs potentiels	Financeurs	Couveuses / coopératives d'activité
Pour la protection des consommateurs : CTRC Pour la sensibilisation à l'environnement : CPIE Meuse	Polyval Japiot, ADAPEI Meuse, CIAS Ville de Verdun	Gilbin Traiteur, Pays de Verdun, Centre hospitalier de Verdun et Saint-Mihiel	Conseil Régional Grand Est, DRAAF, Conseil Départemental de la Meuse, DDT Meuse, CAGV, CIGALES SOLID'AIRE	Pacelor – Alexis Couveuse, Coherence Projets, BGE Lorraine Meuse, SYNERCOOP

2. Un accueil très positif

La durée des entretiens a été variable en fonction des acteurs rencontrés. Les entretiens duraient entre 30 min et 3h30.

Afin de consolider le projet au niveau technique, les acteurs du monde agricole ont été contactés à plusieurs reprises au cours de l'étude.

La rencontre avec les acteurs a permis d'évaluer les acteurs favorables et / ou proactifs au projet, la qualité des relations entre les acteurs, et leur positionnement par rapport à l'espace-test agricole.

L'ensemble des acteurs rencontrés ont accueilli le projet d'espace-test avec enthousiasme. Bien que certains d'entre eux aient émis quelques réserves (peur de la concurrence entre

maraîchers, appréhension du mode de production biologique), tous ont salué l'initiative de la CAGV.

Au cours des entretiens, la majorité des acteurs a proposé de participer au projet d'espace-test dans le domaine de ses compétences. La partie suivante présente les résultats obtenus suite aux entretiens.

II. Les résultats des entretiens

1. Les objectifs de l'espace-test

Suite au rencontre avec les acteurs, les acteurs se sont accordés sur les objectifs de l'espace-test de maraîchage bio qui sont les suivants :

- Installer des exploitations économiquement viables en Meuse ;
- Professionnaliser les porteurs de projet en leur permettant de tester leur projet en conditions réelles ;
- Transmettre des savoir-faire aux porteurs de projet ;
- Développer une agriculture de proximité.

Ces objectifs sont tous compatibles avec l'espace-test de maraîchage bio. Les intérêts de chaque acteur peuvent donc être conciliés dans ce projet.

2. Les recommandations et propositions des acteurs rencontrés

Suite aux entretiens avec les acteurs, des recommandations ont été émises concernant :

- L'amont du test, notamment le recrutement des porteurs de projet (profils, participation financière),
- Pendant le test,
 - A propos du test au métier d'entrepreneur,
 - A propos du test au métier d'agriculteur,
- La sortie de test.

a. En amont du test

Etre clair avec les porteurs de projet

Les acteurs rencontrés ont souligné l'importance de la clarté des échanges avec les porteurs de projet. Avant même l'entrée en test des porteurs de projet, le fonctionnement de l'espace-test et les objectifs du dispositif doivent être présentés aux candidats au test.

Il convient de leur expliquer que l'espace-test n'est pas un lieu de formation, mais un lieu de montée en compétence et en charge de leur projet d'installation. L'espace-test est donc une étape après une formation. Il ne doit donc pas être un lieu de découverte du maraîchage bio.

Le temps de test doit permettre aux porteurs de projet de :

- Evaluer leur temps de travail ;
- Evaluer le matériel dont ils auront besoin lors de leur installation ;
- Estimer les coûts et rémunérations possibles d'une activité de maraîchage ;
- Développer leur clientèle dans le département de la Meuse ;
- Faire de la veille foncière en vue de s'installer.

Sélectionner les porteurs de projet à l'aide de critères objectifs

Les porteurs de projet devront être sélectionnés en fonction de critères objectifs définis au préalable. D'après la majorité des acteurs, une ou des expériences professionnelles en maraîchage sont nécessaires. Cela permettra de pallier les écarts de niveau des porteurs de projet à l'entrée en test.

Certains acteurs demandent que les porteurs de projet aient un diplôme BPREA pour avoir la possibilité d'obtenir les aides à l'installation. Cependant, ce critère n'est pas un critère partagé par l'ensemble des acteurs, car il ne s'adresse pas aux personnes de plus de 40 ans.

D'une manière générale, les acteurs ont convenu de l'importance de limiter les barrières d'entrée, tout en sélectionnant des porteurs de projet fiables et sérieux.

b. Pendant le test

Demander une participation financière aux porteurs de projet comme gage de leur implication

Afin d'impliquer les porteurs de projet dans le dispositif et dans le test, les acteurs souhaitent que les porteurs de projet contribuent financièrement à l'espace-test. Les porteurs de projet pourraient payer une somme symbolique pour la mise à disposition du matériel, du foncier ou du bâtiment. De cette manière, ils seraient confrontés à des conditions réelles de test.

Conseiller mais ne pas imposer, accompagner mais ne pas aider

Les acteurs rencontrés souhaitent que les porteurs de projet soient conseillés et accompagnés. Cependant, il leur semble important de ne pas imposer ni d'aider les porteurs de projet. En effet, les porteurs de projet peuvent faire des erreurs et en tirer parti pour s'améliorer.

Eviter un dispositif lourd, privilégier un dispositif souple

L'espace-test doit être un dispositif souple. En effet, il est possible que le contexte dans lequel s'inscrit l'espace-test évolue. Les acteurs ont notamment évoqué la possibilité de la saturation du marché si tous les porteurs de projet sortant de l'espace-test s'installent dans le département de la Meuse. Il convient donc de garder de la souplesse, à la fois dans le fonctionnement du dispositif et dans ses évolutions. En cas de saturation du marché, il pourra être envisagé de vendre le matériel ou de laisser le foncier aux derniers porteurs de projet de l'espace-test.

Fixer une durée maximale de test

Le test d'activité est limité dans le temps. Il convient donc d'identifier la durée de test adéquate :

- Certains acteurs pensent qu'**un an de test** est suffisant. En effet, selon eux, le test doit être un tremplin à la création d'entreprise et ne doit donc pas être trop long, au risque de « retenir » les porteurs de projet dans l'espace-test ;
- D'autres acteurs sont favorables à une durée de test de **deux ans**. En effet, ils considèrent qu'un an est insuffisant. Au cours de la première année de test, les porteurs

de projet peuvent faire des erreurs. La deuxième année de test permettrait aux porteurs de projet de corriger leurs erreurs et de monter en compétence

D'une manière générale, une durée de test de trois ans semble être inappropriée, mais pourrait être envisageable si le porteur de projet n'a pas encore trouvé de foncier où s'installer.

Accompagner à la gestion d'entreprise

Suite aux entretiens, les acteurs ont souligné l'importance d'accompagner les porteurs de projet sur les thématiques de gestion d'une entreprise. Sur les quatre couveuses / coopérative d'activité et d'emploi rencontrées, seules deux peuvent tester des activités agricoles. Elles proposent des rendez-vous individuels et collectifs aux porteurs de projet.

D'une manière générale, les acteurs préconisent la signature d'un CAPE.

Réfléchir à la possibilité d'un apport en trésorerie

Les acteurs du monde agricole estiment nécessaire de réfléchir à un apport en trésorerie aux porteurs de projet. En effet, les porteurs de projet peuvent être dans une situation de reconversion professionnelle et ne pas avoir de moyen suffisant pour démarrer leur production. L'aspect financier ne doit pas être limitant pour les porteurs de projet. Il convient de réfléchir aux possibilités d'apport en trésorerie, notamment en accompagnant le porteur de projet à trouver des financements.

Faire participer les porteurs de projet à la mise en place du dispositif

Un maraîcher doit être capable de monter une serre. Pour certains acteurs, il semble donc opportun que les premiers porteurs de projet participent à la mise en place voire à l'aménagement des parcelles de l'espace-test. Pour les porteurs de projet suivants, il serait intéressant d'organiser une formation pour monter des serres.

Tester dans des conditions réelles : acheter du matériel d'occasion

En sortie de test, certains porteurs de projet n'auront pas la capacité financière pour s'acheter du matériel neuf. D'après les maraîchers bio interrogés, il serait opportun de mettre à disposition du matériel de culture d'occasion pour les raisons suivantes :

- Permettre aux porteurs de projet de tester leur projet avec du matériel qu'ils seront susceptibles de s'acheter lors de leur installation ;
- Confronter les porteurs de projet à des situations de panne de matériel, afin qu'ils puissent faire face à ce type de dysfonctionnement ;
- Limiter les coûts d'investissement.

Cependant, l'achat de matériel d'occasion ne pourra pas être subventionné par des aides à l'investissement du Conseil régional ou du Conseil départemental.

Prévoir un atelier de réparation dans l'espace-test

Afin d'augmenter l'autonomie des porteurs de projet, la mise à disposition d'un local ou d'un atelier de réparation du matériel est à envisager. Les porteurs de projet pourraient se servir des outils de réparation pour auto-construire du matériel.

Prévoir du matériel de culture diversifié

D'après les acteurs, il est important que l'espace-test dispose d'un parc de matériel diversifié. En effet, les porteurs de projet pourraient ainsi tester des matériels de culture différents, pour identifier ceux qui leur seront indispensables lors de leur installation.

Ancrer le dispositif dans le monde agricole

Les acteurs locaux ont souligné l'importance d'ancrer le dispositif dans le monde agricole. Il convient de mettre en réseau les porteurs de projet avec le monde agricole, notamment avec les agriculteurs locaux. Des maraîchers déjà installés pourraient ainsi partager leurs expériences avec les porteurs de projet.

Accompagner les porteurs de projet au niveau technique et commercial

L'accompagnement technique est indispensable. Le suivi des porteurs de projet par des tuteurs maraîchers bio locaux apparaît être un outil efficace, notamment pour la mise en réseau des porteurs de projet. De plus, il convient d'accompagner les porteurs de projet à développer la commercialisation de leur production.

Dédier une partie du système de commercialisation à l'espace-test

La CAGV souhaite un espace-test dit permanent, c'est-à-dire que le foncier serait mis à disposition des porteurs de projet pendant la durée du test. Les acteurs rencontrés ont souligné la difficulté pour développer une clientèle. Si les porteurs de projet ne trouvent pas de foncier pour s'installer à proximité de Verdun, ils risquent de perdre leur clientèle créée lors du test.

Certains acteurs pensent qu'il serait intéressant d'identifier une partie de vente uniquement dédiée à l'espace-test. Ainsi, les porteurs de projet pourraient développer à leur initiative d'autres types de vente, mais seraient assurés de vendre une partie de leur production dans un système déjà mis en place.

Mettre à disposition une surface de production plus faible que dans des conditions réelles

D'après les acteurs locaux, il est pertinent de mettre une surface de test plus petite qu'en situation réelle. En effet, cela permettrait aux porteurs de projet de suivre les accompagnements tout en produisant. Cette surface pourrait être augmentée au cours du temps selon les capacités du porteur de projet.

Laisser le choix du mode de commercialisation aux porteurs de projet

Le dispositif d'espace-test doit être souple. Le mode de commercialisation peut être choisi par les porteurs de projet en fonction de leur projet. Les porteurs de projet peuvent être orientés ou conseillés sur le mode de commercialisation.

Prévoir un atelier de transformation si le souhait est de développer la commercialisation en Restauration Hors Domicile (RHD)

Pour vendre en RHD, la transformation des légumes est appréciée.

Le développement d'une plateforme de e-commerce par le Pays de Verdun, ou bien la vente aux cantines scolaires, aux hôpitaux, ou aux maisons de retraite, sont envisageables dans le périmètre de la CAGV. La mise en place d'un atelier de transformation serait intéressante, notamment pour assurer des débouchés.

NB : l'EPL Agro a lancé un projet de création d'un atelier de transformation à Bar-le-Duc. Il sera opérationnel en 2019.

NB : Les cantines scolaires ferment pendant les vacances scolaires. Il convient donc de s'assurer d'autres débouchés pendant ces périodes, qui correspondent souvent aux pics de production maraîchère (vacances d'été). Les porteurs de projet pourraient donc concilier la vente en RHD et la vente aux particuliers.

c. En sortie de test

Plusieurs sorties de test sont possibles :

- Abandon du projet : le porteur de projet ne souhaite plus s'installer ;
- Installation ;
- Salariat.

Pour les acteurs, l'installation de nouveaux maraîchers est la possibilité la plus intéressante. Pour y parvenir, il leur semble important que la sortie de test soit anticipée et accompagnée tout au long du test. La veille foncière est donc jugée indispensable pour pérenniser les projets d'installation.

Ainsi, les acteurs ont évoqué leurs attentes et leurs recommandations pour mettre en place l'espace-test. Suite aux entretiens avec les acteurs locaux, différents scénarii de fonctionnement ont été envisagés pour le projet d'espace-test de maraîchage bio de la CAGV.

Partie 4 : Scenarii envisagés et projet retenu

A partir des points de vigilance évoqués par les acteurs interrogés, trois scenarii ont été construits. Ces scenarii respectent les conditions de base posées par les élus, à savoir :

- Faire du maraîchage bio ;
- Produire sur un site "permanent" ;
- Commercialiser les produits en circuits courts et/ou en RHD.

Ces trois scenarii sont présentés ci-dessous. Seul le scenario choisi par les politiques sera précisé dans la partie 4.B du rapport à partir de la page 49. Dans tous les scenarii, 2 à 3 porteurs de projet seraient accueillis dans l'espace-test.

A. Les scenarii envisagés

I. Scenario n°1 : « fonctionnement en régie »

Ce scenario a été évoqué par plusieurs acteurs locaux interrogés au cours de la mission. Un schéma bilan récapitule le scenario n°1 à la page 38.

1. Le fonctionnement de l'espace-test

L'espace-test de maraîchage bio serait rattaché à la CAGV qui organiserait sa gestion. Toutes les opérations seraient retracées dans la comptabilité de la communauté d'agglomération. L'espace-test n'aurait donc pas de personnalité morale propre ni d'autonomie financière. Pour répondre à la transparence des dépenses publiques, des marchés publics devraient être passés pour acheter tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de l'espace-test hormis les intrants (semences, plants, fluides...).

Le fonctionnement en régie placerait la CAGV au cœur du dispositif. Elle aurait un rôle d'animation et de coordination du dispositif d'espace-test. Les partenaires participeraient au dispositif par prestations de service ou par convention avec la CAGV.

Afin d'assurer le fonctionnement de l'espace-test, la CAGV pourrait solliciter des financeurs, mais aussi des partenaires techniques.

A priori, la CAGV serait la seule structure à prendre les décisions pour l'évolution de l'espace-test. Les partenaires pourraient cependant donner leur avis sur les problématiques rencontrées dans l'espace-test.

2. Le mode de commercialisation

Le mode de commercialisation des produits serait choisi par le porteur de projet. Il pourrait donc commercialiser ses produits soit en RHD, soit en circuits courts, soit en RHD et circuits courts.

Un point de vente collectif, créé par la CAGV, serait un débouché pré-ciblé lors de l'entrée en test des porteurs de projet. Les autres débouchés devront être trouvés par les porteurs de projet.

En ce qui concerne l'accompagnement des candidats à l'installation, on distingue l'accompagnement technique, l'accompagnement au métier d'entrepreneur et l'accompagnement à la veille foncière.

3. L'accompagnement technique

Les accompagnateurs techniques pourraient être les acteurs suivants :

- Le CGA de Lorraine pour des formations collectives techniques ;
- L'ARDEAR pour des formations sur l'outil de production ;
- Un ou des maraîchers bio via le tutorat pour un accompagnement plus personnalisé ;
- La chambre d'agriculture de la Meuse pour une approche plus globale du métier de maraîcher.

Le porteur de projet choisirait l'accompagnement qu'il souhaite. Les accompagnateurs mettraient les porteurs de projet en réseau avec le monde agricole et proposeraient un accompagnement technique personnalisé.

4. L'accompagnement gestion d'entreprise

Pour l'accompagnement au métier d'entrepreneur, la CAGV ferait un appel d'offres pour sélectionner une couveuse ou une coopérative d'activité et d'emploi. Seules les structures

proposant un CAPE seraient retenues. Les couveuses et coopératives d'activité et d'emploi proposent des accompagnements collectifs et individuels aux porteurs de projet.

5. L'accompagnement veille foncière

Tout au long du test et donc dès la première année, une veille foncière serait réalisée par la SAFER Grand Est et Terre de liens Lorraine. La CAGV passerait une convention avec la SAFER Grand Est et prendrait en charge les honoraires de la SAFER pour accompagner les porteurs de projet à trouver du foncier dans le périmètre de la CAGV ou en Meuse. La CAGV aurait à communiquer les attentes des porteurs de projet à la SAFER Grand Est. Terre de liens Lorraine travaillerait avec la SAFER.

6. Les prescripteurs

Afin de recruter des porteurs de projet, des structures existantes pourraient recommander ou orienter des personnes souhaitant s'installer, vers l'espace-test de maraîchage bio. Les Jeunes Agriculteurs de la Meuse, la Chambre d'agriculture de la Meuse, le CGA de Lorraine, l'EPLA de Courcelles-Chaussy, l'EPL Agro de Belleray et tout autre partenaire au projet, pourraient assurer ce rôle.

7. L'hébergement juridique et fiscal

La structure, couveuse ou coopérative d'activité et d'emploi, choisie suite à l'appel d'offres, proposerait un CAPE au porteur de projet. La structure hébergerait ainsi juridiquement et fiscalement le porteur de projet. Elle aurait un numéro SIRET qui permettrait aux porteurs de projet de vendre leur produit au nom de la couveuse. Un compte bancaire serait exclusivement fait pour l'espace-test et des "sous-comptes" seraient associés aux porteurs de projet. Ainsi, pour acheter des intrants, le porteur de projet utiliserait son compte, puis percevrait les recettes.

8. La rémunération des porteurs de projet

Chaque porteur de projet serait rémunéré sur la vente de sa production. S'il n'a pas de recette, le CAPE lui permettra d'obtenir les minima sociaux.

9. La durée du test

La durée du test dans le dispositif serait entre 2 ans voire 3 ans (cf paragraphe

Fixer une durée maximale de **test**, p 30).

10. La mise à disposition du foncier voire du matériel

La CAGV mettrait à disposition le foncier pour accueillir les porteurs de projet. Bien que hors de son domaine de compétences, la CAGV pourrait acheter du matériel de culture, en plus des infrastructures "lourdes" comme les serres, pour les mettre à disposition des porteurs de projet.

11. La participation financière du porteur de projet

Afin d'impliquer le porteur de projet, une participation financière symbolique pourrait lui être demandée. La Figure 5 suivant résume le fonctionnement en régie du scénario n°1 :

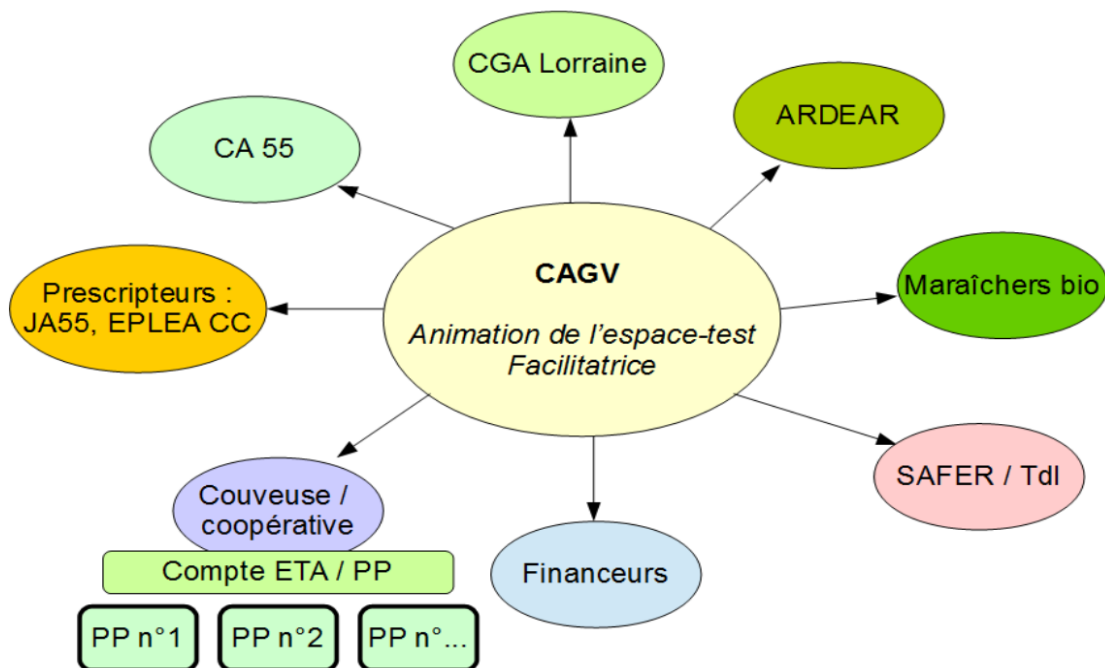


Figure 5 : Fonctionnement de l'espace-test en régie (scénario n°1)

Tdl = Terre de liens

12. L'analyse AFOM du scenario n°1

Pour résumer, l'analyse Atouts Faiblesses Opportunités Menaces peut être dressée pour ce scenario (Tableau 3).

Tableau 3 : Analyse AFOM du scenario n°1

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer et motiver le porteur de projet : <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération du porteur de projet par sa production ; • Participation financière du porteur de projet. - Fonctionnement multi-partenarial - Une structure décideuse pour prendre les décisions (la CAGV) - Souplesse laissée aux porteurs de projet notamment pour le choix de la commercialisation - Durée du test conseillée par la majorité des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de structure identifiée pour l'espace-test - Difficulté de pilotage : « éclatement » des partenaires autour de la CAGV - Des barrières d'entrée à cause d'une implication financière des porteurs de projet - Lourdeur du dispositif (code des marchés publics à respecter) - Décisions prises uniquement par la CAGV
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les compétences des structures existantes et partenaires sont mobilisables pour l'espace-test - il existe des couveuses accueillant le test d'activités agricoles en Meuse (possibilité de faire une convention) - Création d'un point de vente collectif par la CAGV 	<ul style="list-style-type: none"> - Pérennité du dispositif <ul style="list-style-type: none"> • « éclatement » des partenaires pouvant déstructurer l'espace-test • Forte dépendance envers les subventions publiques et les orientations politiques de la CAGV

Ce premier scenario n'a pas été retenu par les élus de la CAGV. Un deuxième scenario leur a été proposé.

II. Scénario n°2 : « Création d'un atelier à l'EPL Agro »

Ce scénario a été proposé par l'EPL Agro lors d'un entretien.

1. Le fonctionnement de l'espace-test

L'espace-test de maraîchage bio serait un atelier de l'EPL Agro du site de Belleray.

L'EPL Agro du site de Belleray possède plusieurs ateliers, notamment :

- Un atelier de formation au métier de maréchal ferrant ;
- Un atelier loisir de centre équestre.

D'une manière générale, l'EPL Agro est spécialisé en production animale. Il organise des formations d'initiation à l'attelage animal pour transporter des personnes, travailler le sol ou réaliser des travaux forestiers.

L'espace-test de maraîchage bio serait donc créé sur le site de Belleray comme une nouvelle activité. Il ferait partie d'un projet plus large visant à construire une cantine et un centre d'hébergement des stagiaires du lycée.

Le fonctionnement de l'espace-test serait assuré par l'EPL Agro et donc principalement financé par le Conseil Régional Grand Est, sous réserve de financement. L'EPL Agro aurait le rôle d'animation et de coordination de l'atelier. Cet atelier serait intégré dans la suite de la formation. Il serait une véritable unité de production, qui permettrait ainsi d'ancrer le test dans le milieu professionnel. A priori, la participation d'autres partenaires ou structures à l'espace-test de maraîchage bio serait restreinte.

Ce projet ressemble à l'espace-test de Fayl Billot qui a été étudié. Le principe de fonctionnement est le même ; la structure porteuse est un Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA).

Néanmoins, ce projet est incertain car dépendant d'une validation politique au niveau régional et de subventions régionales.

2. Le mode de commercialisation

Des circuits de commercialisation seraient tracés dès l'entrée en test notamment la vente directe sur le site de l'EPL Agro et l'approvisionnement de sa cantine (en étude de construction). Néanmoins, les porteurs de projet pourraient développer d'autres marchés s'ils le souhaitent.

3. L'accompagnement technique

L'accompagnement technique serait assuré par un technicien "de cadrage". Ce poste serait créé à la charge de l'EPL Agro. Cependant, une contribution financière serait demandée aux porteurs de projet pour avoir cet accompagnement. Le technicien accompagnerait les porteurs de projet au quotidien. Il les conseillerait sur les volets technique et commercial.

4. L'accompagnement au métier d'entrepreneur

Le technicien de cadrage se chargerait de l'accompagnement au métier d'entrepreneur. Le porteur de projet n'aurait pas de comptabilité à faire, car l'atelier maraîchage bio s'en occuperait.

5. L'accompagnement veille foncière

La SAFER Grand Est et Terre de liens Lorraine accompagneraient les porteurs de projet dans leur recherche de foncier.

6. Les prescripteurs

Les prescripteurs seraient les structures appartenant au réseau de l'EPL Agro.

7. L'hébergement juridique et fiscal

L'hébergement juridique et fiscal des porteurs de projet serait assuré par l'exploitation de l'EPL Agro. Les porteurs de projet signeraient une convention avec le Conseil Régional et l'EPL Agro. Cette convention leur permettrait d'avoir une couverture sociale et fiscale et d'être rémunérés de manière fixe, indépendamment de leur production. Toutes les charges et recettes générées seraient au profit de l'atelier. Ce dispositif permettrait de limiter l'« effet barrière » car les candidats n'auraient pas besoin d'une trésorerie de

départ. Cependant, leur implication pourrait être limitée car quel que soit le volume produit, ils ne percevraient pas les recettes de leur travail.

8. La rémunération des porteurs de projet

La rémunération serait fixe et dépendrait du statut des porteurs de projet. Ils pourraient être rémunérés jusqu'à 700 €/mois.

9. La durée du test

Etant donné que cet atelier s'inscrirait dans la continuité d'une formation, la durée du test n'excéderait pas un an.

10. La mise à disposition du foncier voire du matériel

Ce scénario n'est envisageable que sur les parcelles de l'EPL Agro. Du matériel pourrait être proposé.

11. La participation financière du porteur de projet

Aucune contribution financière ne serait demandée au porteur de projet sauf pour l'encadrement technique (avec le technicien de cadrage).

La Figure 6 suivant résume le fonctionnement de l'atelier maraîchage bio présenté dans le scénario n°2 :

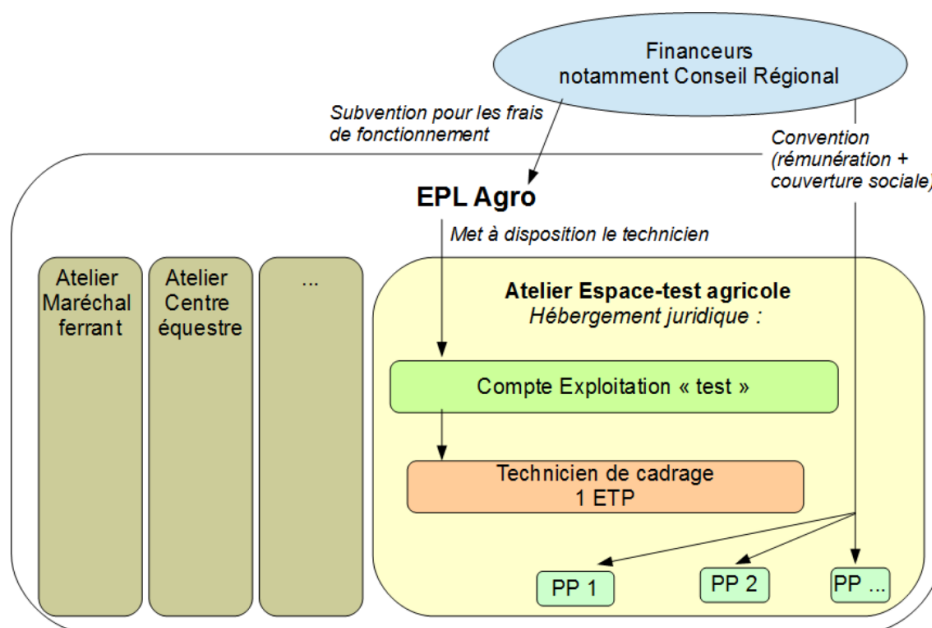


Figure 6 : Fonctionnement de l'espace-test d'après le scénario n°2

12. L'Analyse AFOM du scenario n°2 :

Pour résumer, l'analyse Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM) peut être dressée pour ce scenario (Tableau 4).

Tableau 4 : Analyse AFOM du scenario n°2

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Frais de fonctionnement assuré par l'EPL Agro - Unité de production (ancrage dans le milieu professionnel) - Aucune (ou presque) contribution financière du porteur de projet : ne crée pas des barrières pour entrer dans le dispositif 	<ul style="list-style-type: none"> - Le porteur de projet n'est pas placé dans une situation "réelle" de test <ul style="list-style-type: none"> • Aucune (ou presque) contribution financière du porteur de projet • Rémunération du porteur de projet indépendamment de sa production • Pas ou peu de gestion financière de l'exploitation - Test pédagogique plutôt que professionnalisant - Dispositif non multi-partenarial - Durée du test courte
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Projet de développer un hébergement et une cantine pour les stagiaires de l'EPL Agro de Belleray - Formation attelage cheval / travail du sol : opportunité pour le test 	<ul style="list-style-type: none"> - Incertain : dépend de la stratégie régionale et des financements possibles - Spécialisation de l'EPL Agro Belleray en production de viande, pas en maraîchage bio alors qu'il existe l'EPLEA de Courcelles Chaussy où il y a une formation maraîchage bio : concurrence entre les deux sites ? - En cas de réalisation, l'atelier ne pourrait être en équilibre financier que dans 7 à 10 ans - Risque de manque d'implication des porteurs de projet (car il n'y a presque pas de contribution financière)

Ce projet n'a pas été retenu par les élus. Un troisième scenario a été envisagé.

III. Scenario n°3 : « Création d'une association »

Ce scenario a été évoqué par plusieurs acteurs. Il consisterait en la création d'une association.

1. Le fonctionnement de l'espace-test :

L'espace-test serait animé et coordonné par une association loi 1901. Cette association réunirait les partenaires de l'espace-test et des citoyens. Certains partenaires, ne faisant pas partie de l'association, pourraient être sollicités par prestations de service. Cette association aurait donc des membres différents. On distinguerait :

- Les membres fondateurs : ceux ayant créé l'association. Ils participeraient aux activités de l'association et seraient rémunérés pour tout service rendu à l'association ;
- Les membres actifs ou adhérents (citoyens) : ces membres entreraient dans l'association moyennant une cotisation. Ils participeraient ainsi aux frais de fonctionnement de l'association,
- Les membres donateurs : ce sont les personnes morales ou privées qui feraient des dons à l'association pour assurer une partie de son fonctionnement ;
- Les acteurs extérieurs : ils pourraient être sollicités occasionnellement pour des prestations de service.

La CAGV ne rentrerait pas dans l'association. En effet, si tel était le cas, l'association serait transparente, c'est-à-dire qu'elle aurait à justifier toutes ses dépenses et devrait passer des marchés publics.

2. Le mode de commercialisation :

Les circuits de commercialisation seraient choisis par les porteurs de projet. Un point de vente collectif serait utilisé et pré-ciblé comme débouché commercial de l'espace-test.

3. L'accompagnement technique

Les accompagnements sont identiques à ceux identifiés à la partie 4. A. I. 3. L'accompagnement technique p36.

La CGA de Lorraine, l'ARDEAR et/ou la Chambre d'agriculture de la Meuse proposeraient des accompagnements techniques collectifs. Ces accompagnements sont actuellement accessibles gratuitement à tout porteur de projet souhaitant s'installer, à condition d'être dans un parcours d'installation c'est-à-dire de suivre le Point Accueil Installation (PAI).

Les porteurs de projet choisiraient les accompagnements qu'ils souhaitent. L'association relayerait les informations auprès des porteurs de projet et faciliterait leur inscription aux accompagnements collectifs.

Afin de compléter les accompagnements collectifs et pour poursuivre la mise en réseau des porteurs de projet de l'espace-test, il est envisagé que des maraîchers bio locaux fassent du tutorat. Ils viendraient une demi-journée par porteur de projet toutes les deux semaines. Actuellement deux à trois maraîchers sont volontaires pour participer au projet. L'association rémunérerait cette prestation de service.

4. L'accompagnement gestion d'entreprise

Pour permettre aux porteurs de projet d'apprendre à devenir chef d'entreprise, une couveuse pourrait assurer les accompagnements collectifs sur cette thématique. L'association paierait les prestations de service à la couveuse.

5. L'accompagnement veille foncière

La veille foncière serait assurée par la SAFER Grand Est et Terre de liens Lorraine. Dès la première année de test, les besoins des porteurs de projet seraient communiqués par l'association à la SAFER et Terre de liens.

6. Les prescripteurs

Tous les membres de l'association participeraient à la communication sur l'espace-test, notamment en vue de recruter des porteurs de projet. Un lien entre l'EPLA de Courcelles-Chaussy et l'association sera développé. L'espace-test serait alors une "sortie positive" proposée aux stagiaires du BPREA maraîchage bio de l'EPLA de Courcelles-Chaussy.

7. L'hébergement juridique et fiscal

L'association hébergerait juridiquement et fiscalement les porteurs de projet. L'association aurait le statut d'exploitation agricole. Les porteurs de projet utiliseraient le numéro SIRET de

l'association pour payer les intrants à leur charge, le but étant de les placer dans des conditions de test réelles et de limiter les risques pour l'association.

Un apport en trésorerie notamment assuré par du financement participatif serait proposé aux porteurs de projet qui s'engageraient à le rembourser.

8. La rémunération des porteurs de projet

Les porteurs de projet seraient rémunérés par la vente de leur production. S'ils n'ont pas de recette, le CAPE leur permettra d'obtenir les minima sociaux.

9. La durée du test

Le test durerait deux ans. Si le porteur de projet n'a pas trouvé de foncier à la fin des deux ans, et si sa place n'est pas demandée par un autre, le test pourrait durer jusqu'à trois ans.

10. La mise à disposition du foncier voire du matériel

Plusieurs possibilités sont donc envisageables pour la mise à disposition du foncier et du matériel agricole. Ils pourraient être mis à disposition par :

- La CAGV,
- Le maraîcher situé à Belleray. Ce maraîcher va bientôt s'installer en permaculture sur une parcelle de 10 ha, qu'il souhaite partager avec d'autres porteurs de projet. Il s'est fait connaître à la CAGV au cours de ma mission,
- La CAGV et le maraîcher de Belleray.

Un chantier d'insertion pourrait être mobilisé en cas d'absence de porteur de projet en test, pour assurer la production sur ces terres.

11. La participation financière du porteur de projet :

Le porteur de projet participerait financièrement notamment pour la mise à disposition du matériel de culture. Il paierait tous les intrants.

La Figure 7 suivant résume le scénario n°3 :

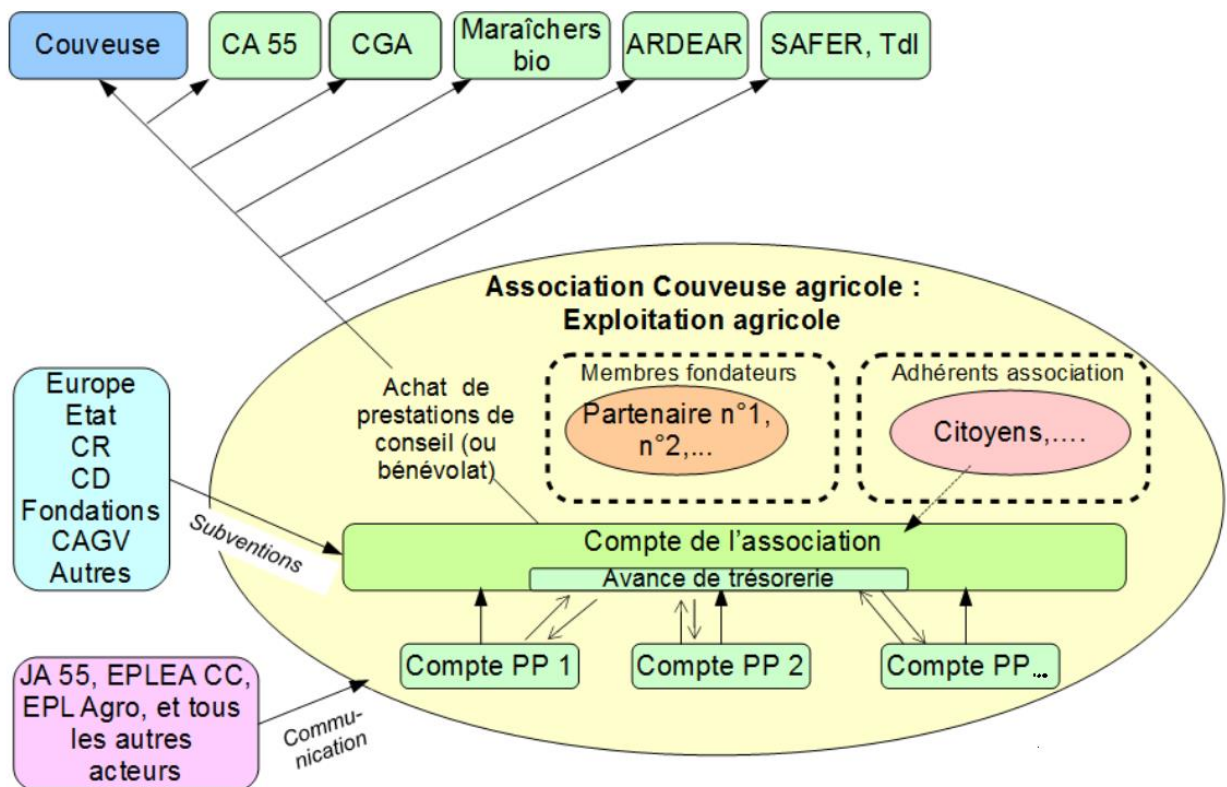


Figure 7 : Fonctionnement de l'espace-test via l'association (scénario n°3)

12. L'Analyse AFOM du scénario n°3 :

L'analyse Atouts Faiblesses Opportunités Menaces suivante peut être donnée pour ce troisième scénario (Tableau 5) :

Tableau 5 : Analyse SWOT du scénario n°3

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Entité distincte et indépendante pour l'espace-test - Unité de production (l'association = statut juridique d'exploitation agricole) permettant un ancrage de l'espace-test dans le monde agricole - Impliquer et motiver le porteur de projet : <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération du porteur de projet par sa production • Participation financière du porteur de projet - Fonctionnement multi-partenarial - Implication citoyenne dans l'association 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication financière du porteur de projet pouvant être une barrière d'entrée
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Implication possible d'un chantier d'insertion pour assurer le fonctionnement en cas d'absence de porteur de projet - Création d'un point de vente collectif et / ou épicerie sociale en lien avec le chantier d'insertion pour la commercialisation des produits - Mise en réseau auprès du monde agricole, notamment si le foncier est mis à disposition par le maraîcher de Belleray - Implication citoyenne, notamment via : <ul style="list-style-type: none"> • Du financement participatif, • Du bénévolat pour la mise en place d'ateliers culinaires ou pédagogiques, • Un apport de trésorerie envisageable (CIGALES, citoyens) 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une structure indépendante de la CAGV qui nécessite un portage et une implication des acteurs locaux dans la mise en place de l'association - Risque de bénévolat ? - Trouver le / les chefs qui prennent les décisions pour l'association - Equilibre financier à trouver : risque de dépendance de l'association aux subventions publiques

Ce scénario a été retenu par les élus. Dans la partie suivante, il sera donc précisé sur les volets financier, organisationnel et technique.

B. Le projet retenu par les politiques

Les entretiens auprès des acteurs locaux et les réunions avec les élus ont permis d'affiner le scénario retenu (le scénario n°3, cf p 44). Certains éléments sont susceptibles d'évoluer lors du lancement de l'association et ne sont qu'une aide résumant les avis des acteurs rencontrés au cours de l'étude.

I. La validation politique

Le scénario retenu est le scénario "création d'une association loi 1901". Ce scénario a été retenu par les élus qui portent le projet et par le Président de la CAGV. Puis, ce scénario a été présenté en bureau communautaire. Le bureau communautaire réunit tous les vices-présidents de la CAGV. Suite à cette réunion, il a été décidé les éléments suivants :

- La CAGV poursuit son étude de mise en place d'un espace-test de maraîchage bio notamment en faisant une étude de marché prospective pour identifier les besoins à couvrir sur le territoire ;
- Le choix de la parcelle sera à définir en fonction des résultats de l'étude de sol.

Suite à cette réunion en bureau communautaire, le projet retenu a été présenté aux acteurs locaux. A ce jour, plusieurs acteurs ont fait part de leur volonté de mettre en place l'association espace-test de maraîchage bio. Il convient de conserver cette dynamique territoriale pour la suite.

Les détails du projet sont précisés dans les parties qui suivent.

II. L'étude de faisabilité sur l'organisation et le fonctionnement

1. La gouvernance de l'association

Lors de la création de l'association, les partenaires structurants et des partenaires externes seront distingués comme détaillé dans le scénario n°3.

Les partenaires structurants participeront à la structuration de l'association et la feront vivre. Ils seront tous dans le conseil administratif de l'association. Certains feront partie du bureau qui prendra les décisions.

Les partenaires externes feront des prestations de service à l'association. Des citoyens pourront adhérer à l'association et participer à son fonctionnement par bénévolat.

2. Le rôle des principaux acteurs

Afin de lancer l'association, les rôles suivants ont été identifiés :

La CAGV :

- Achète les infrastructures “dures” (serres, irrigation) et les met à disposition de l'association ;
- Subventionne l'association lors de l'investissement et lors du fonctionnement. La hauteur de la subvention est à préciser.

Les partenaires souhaitant lancer l'association :

- Montent l'association et la structure,
- Identifient le ou les acteurs qui prendront les décisions pour l'espace-test.

L'association une fois créée :

- Achète le matériel de culture manquant en occasion,
- Aménage le dispositif,
- Recrute les premiers porteurs de projet

Des critères objectifs seront élaborés par les membres de l'association afin de recruter les premiers porteurs de projet.

3. Le test au métier d'entrepreneur

a. Les profils des porteurs de projet

Les porteurs de projet ciblés sont les HCF. Les porteurs de projet seront recrutés selon les critères suivants :

- Avoir un diplôme agricole de niveau IV de type BPREA ;
- Avoir une expérience professionnelle en maraîchage ;

- Etre motivé pour tester son projet et vouloir s'installer dans la Meuse.

Les stagiaires du BPREA maraîchage biologique de l'EPLEA de Courcelles-Chaussy pourraient donc être ciblés dans ce recrutement.

Le critère du diplôme est important pour favoriser l'installation car :

- Il donne accès aux aides à l'installation jeunes agriculteurs (DJA) si le porteur de projet a moins de 40 ans,
- Il assure des connaissances des techniques agricoles et une implication du porteur de projet

Cependant, l'espace-test évaluera les demandes au cas par cas. Des porteurs de projet pourront être recrutés même s'ils ne répondent pas à ces critères. De plus, les aides DJA sont conditionnées par un critère d'âge. L'espace-test ne définit pas de tel critère pour son recrutement. Des porteurs de projet de tout âge pourront donc intégrer le dispositif.

Deux procédures de recrutement sont envisageables, soit en passant par le Point Accueil Installation (PAI), soit par l'association (recrutement collégial).

b. La rémunération des porteurs de projet

Le porteur de projet peut être rémunéré par sa production tout au long du test (suite au paiement des charges) ou en sortie de test (Figure 8).

Dans le premier cas, l'association verse la rémunération à chaque porteur de projet au cours du test, en fonction des sommes dégagées par son activité et des charges à payer. Cette rémunération impactera les revenus sociaux du porteur de projet. Il aura également à payer les charges sociales à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Dans le second cas, l'association verse une unique rémunération en sortie de test. Le porteur de projet aura à payer les charges sociales à la MSA. Les revenus sociaux du porteur de projet seront calculés rétroactivement. En cas de trop perçu, le porteur de projet remboursera la somme adéquate.

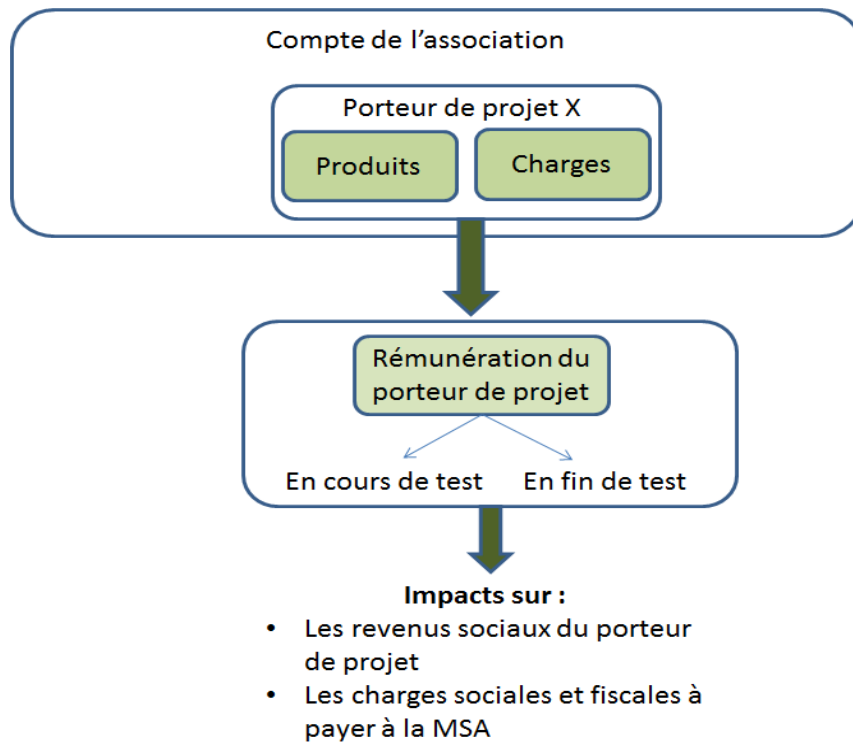


Figure 8 : Rémunération des porteurs de projet

Le dimensionnement de l'espace-test maraîchage bio est essentiel pour déterminer les flux financiers envisageables. Le projet a donc été étudié au niveau de sa faisabilité technique (dimensionnement, matériel...).

III. L'étude de faisabilité technique

1. Le dimensionnement de l'espace-test

Suite aux discussions avec les acteurs locaux et les élus, entre deux et trois porteurs de projet devraient être accueillis dans l'espace-test. Le nombre de porteur de projet sera défini définitivement suite à une étude de marché.

Le dimensionnement serait donc le suivant :

- Entre 8 000 m² et 1 ha de surface agricole utile plein champ par porteur de projet ;
- Entre 800 m² et 1000 m² de serre froide par porteur de projet.

Afin que les porteurs de projet limitent leur charge de travail en phase de test, de l'engrais vert pourra être planté sur une certaine surface. La première année de test, le porteur de projet

pourra donc cultiver sur une plus faible surface que celle mise à disposition. La deuxième année, il pourra augmenter la surface en légumes s'il le souhaite.

En cas d'absence de porteur de projet, la surface exploitable pourra être cultivée par un chantier d'insertion.

Afin de produire sur les surfaces attribuées, un parc de matériel sera mis à disposition des porteurs de projet.

2. La liste du matériel de culture

Le parc de matériel a été identifié avec l'aide du CGA de Lorraine et d'un maraîcher bio. Le matériel est mécanisé et manuel pour laisser le choix au porteur de projet de tester des outils différents. De plus, la possibilité de travailler sur le foncier d'un maraîcher permettra d'en mutualiser et d'augmenter la diversité du parc de matériel.

La liste de l'outil de production est présentée en *Annexe 11*. Du matériel est prévu pour les catégories suivantes : abris, traction, fertilisation, enfouissement superficiel, ameublement du sol, préparation du lit de semence, semis, plantation, désherbage, traitement, irrigation, récolte, transport, stockage, lavage, conditionnement, étiquetage, marché, et autres notamment outils de bureau.

L'association sera en charge d'acheter le matériel, de préférence d'occasion.

3. La construction d'un bâtiment ou hangar

Selon la parcelle choisie, un hangar peut être construit pour stocker du matériel et vendre sur place les produits issus de l'activité. Ce sera le cas si le foncier choisi appartient à la CAGV. Cependant, si un chantier d'insertion est impliqué dans le projet, il faut prévoir des vestiaires et des sanitaires. Il faudra envisager la construction d'un bâtiment.

Plusieurs débouchés commerciaux sont envisageables dans le périmètre de la CAGV. C'est pourquoi la faisabilité socio-environnementale a été précisée.

IV. L'étude de faisabilité socio-environnementale

1. La mise en place d'un point de vente collectif, spécifique à l'espace-test

Un point de vente collectif serait construit et réunirait les porteurs de projet et des agriculteurs locaux. Cette voie de débouché serait identifiée par les porteurs de projet dès leur entrée en test.

Ce point de vente collectif permettrait de :

- Créer une vitrine pour l'espace-test et la production agricole locale : tous les produits bio, quel que soit le type de produit, pourraient être vendus dans ce point de vente. Cette concentration de produits augmenterait la visibilité des agriculteurs locaux auprès des habitants de la CAGV.
- Mutualiser le bâtiment, et de partager des ressources entre les producteurs et porteurs de projet : cette mutualisation permettrait de diminuer les charges des producteurs pour la vente. Un roulement diminuerait la charge de travail, notamment le temps passé à la vente.
- Mettre en réseau les porteurs de projet avec les agriculteurs locaux

De plus, l'EPL Agro développe un atelier de transformation à Bar-le-Duc qui pourrait être utilisé par les porteurs de projet.

2. Les autres débouchés commerciaux

Les autres débouchés commerciaux identifiés sont les suivants :

- Vente directe (sur le point de vente collectif) et en circuits courts (AMAP, Drive Fermier),
- Vente à des restaurateurs de la ville de Verdun,
- Vente à des magasins bio et grandes et moyennes surfaces,
- Vente aux cantines scolaires,
- Vente au Centre Hospitalier de Verdun et Saint-Mihiel (pour des légumes de catégorie 4 ou 5 c'est-à-dire crus ou cuits sous vide)

- Vente sur la plateforme de e-commerce : cette plateforme s'adresse aux artisans et aux commerçants. Bien que les agriculteurs ne soient pas encore concernés, le Pays de Verdun n'exclut pas la possibilité d'intégrer des agriculteurs à terme (d'ici 2018 – 2019).

Les porteurs de projet répondraient ainsi aux demandes des citoyens en produits bio. Mais quel serait le coût de l'espace-test ?

IV. L'étude de faisabilité financière

Dans cette partie, les coûts d'investissement et de fonctionnement prévisionnels seront évoqués ainsi que la possibilité de faire un apport en trésorerie aux porteurs de projet.

1. Les coûts d'investissement prévisionnels

Le budget d'investissement prend en compte la construction du bâti et des infrastructures dites "dures" comme les serres et le forage. Etant donné que le foncier appartient à la CAGV ou à un maraîcher, le coût d'achat de foncier n'est pas pris en compte dans l'investissement. Les coûts ont été identifiés notamment à l'aide du document rédigé par Argouarc'h et al, 2008.

L'aménagement du terrain nécessiterait de garantir l'accès à l'eau avec un forage dont le coût a été estimé à partir des données l'ASAVPA 45. Cet aménagement est estimé à 25 000 €.

Un bâti / hangar agricole pourrait être construit. Il comprendrait :

- 150 m² de hangar pour stocker du matériel, et un petit atelier pour réaliser les entretiens de matériel agricole,
- 25 m² de stockage de légumes,
- 25 m² pour les bureaux et sanitaires

Un point de vente pourrait être juxtaposé à ce hangar / bâti. En tout c'est près de 290 000 € qui pourraient être dépensés pour la construction de bâti.

Le matériel de culture n'est pas pris en compte dans l'investissement. En effet, les acteurs interrogés ont souligné l'importance d'acheter du matériel d'occasion. Or, la CAGV achèterait du matériel neuf si elle investit. Il a donc été décidé que l'association espace-test achèterait le matériel de culture. Une subvention de fonctionnement serait donc faite à l'association dès sa

création pour que l'association achète le matériel de culture. La liste de matériel de culture élaborée avec un maraîcher bio est présentée en Annexe 11. Seuls les serres et le système d'irrigation sous tunnel et plein champ sont comptabilisés dans l'investissement, pour près de 90 000 €. Cette estimation a été réalisée à partir de données fournies par un maraîcher bio.

Il est important de noter que les coûts présentés ici sont prévisionnels. Ils peuvent fortement varier en fonction des options choisies pour le projet. Par exemple, le coût du hangar peut varier en fonction de sa taille, de son implantation, mais aussi de son aménagement. De plus, certains éléments comme la construction du point de vente pourraient être rattaché au hangar. Il est donc possible de diminuer le prix d'investissement ou bien de l'augmenter en fonction des choix.

Le Tableau 6 suivant résume les fourchettes des coûts d'investissement envisageables et les financeurs potentiels :

Tableau 6 : Coûts d'investissement prévisionnels

INVESTISSEMENT (€ HT)	Dépenses	Financeurs potentiels
Etudes préliminaires	20 000 €	TEPCV
Infrastructures "dures" :		
- serres,	50 000 à 67 000 €	Conseil Régional
- forages,	25 000 €	Conseil Départemental
Bâti / Hangar (avec auvent)		CAGV
150 à 200 m ²	100 000 à 140 000 €	Fondations
Point de vente collectif	150 000 €	
Raccordement réseau	55 000 € à 70 000 €	
Préparation terrain	8 000 €	
Chambre froide	15 000 €	
Matériel		
Système d'irrigation	15 000 à 20 000 €	
TOTAL (€ HT)	438 000 à 515 000 €	

Le Conseil Régional Grand Est et le Conseil Départemental de la Meuse pourraient financer une partie du projet ainsi que l'Europe, le TEPCV ou des fondations privées.

2. Les coûts de fonctionnement annuels prévisionnels

Le budget de fonctionnement pour l'association correspond aux activités de l'espace-test de maraîchage bio dont :

- L'animation de l'espace-test ;
- Le test au métier d'entrepreneur ;
- Le test au métier d'agriculteur ;
- Les activités économiques de l'exploitation (matériel de culture et achat des intrants, et charges de structure).

Pour l'animation de l'espace-test, il a été envisagé d'embaucher ou de mettre à disposition un demi-ETP, ce qui correspondrait à 25 000 € par an.

Le test au métier d'entrepreneur prend en compte les prestations comptables et les formations proposées par une couveuse. Le coût a été estimé à partir de données communiquées par les couveuses rencontrées. Les porteurs de projet paieraient une partie des charges, via un pourcentage sur leur marge brute.

Pour le test au métier d'agriculteur, les éléments suivants sont pris en compte :

- Tutorat assuré par des maraîchers bio locaux. A ce jour, trois maraîchers bio, situés à plus de 25 km de Verdun, se sont dits prêts à assurer le tutorat des porteurs de projet. Etant donné la distance qui sépare leur exploitation de Verdun, le tutorat correspondrait à 8 jours par an par porteurs de projet, soit près de 24 jours à 500 €/jour ;
- Formations collectives assurées par les partenaires comme le CGA de Lorraine, l'ARDEAR ou bien la Chambre d'Agriculture de la Meuse. Pour la plupart, les formations collectives seraient gratuites pour les porteurs de projet car payées par le fonds VIVEA (s'ils suivent le PAI) ;
- Accompagnement à la veille foncière : la SAFER Grand Est et Terre de liens proposeraient un accompagnement aux porteurs de projet pour chercher du foncier dans le département de la Meuse, en fonction de leurs besoins et des opportunités.

Enfin, les porteurs de projet supporteraient une partie des charges liées à la mise à disposition du matériel de culture, et les frais d'entretien. Ils paieraient l'ensemble des coûts des intrants et des charges de structure. Cela leur permettrait d'être confrontés à une situation réelle de test. Une avance en trésorerie est envisageable pour permettre aux porteurs de projet de pouvoir débiter leur projet dans de bonnes conditions (cf p 59)

Le Tableau 7 résume les coûts prévisionnels de fonctionnement.

Tableau 7 : Coûts de fonctionnement annuels prévisionnels

FONCTIONNEMENT (€ HT)	Dépenses	Financeurs possibles
Animation – coordination de l'espace-test - 0,5 ETP - Communication	25 000 à 30 000 €	FSE, FEADER, DRAAF (programme AITA – Accompagnement à l'Installation et à la Transmission en Agriculture) Conseil Régional ?
Test au métier d'entrepreneur - Hébergement juridique et fiscal - Formations	5 000 à 10 000 €	Porteurs de projet CAGV
Test au métier d'agriculteur Accompagnement technique - Tutorat (maraîchers bio) - Formations collectives - Suivi technique - Gestion de l'outil de production - Accompagnement veille foncière	30 000 €	CAGV Autofinancement (via adhésion d'adhérents) Fonds VIVEA
Activités de l'exploitation & Mise à disposition du matériel et frais d'entretien (pour 3 ha et 3 PP) (Références économiques du MAB 16)	50 000 €	Porteurs de projet (notamment via avance de trésorerie)
TOTAL (€ HT)	110 000 à 120 000 €	

Les fonds européens FEADER et FSE pourront être sollicités pour obtenir des financements ainsi que le Conseil Régional, la DRAAF via l'appel à projet accompagnement à l'installation et à la transmission agricole (AITA) et la CAGV. Une partie des charges sera assurée par les porteurs de projet. De plus, une implication financière citoyenne, via l'adhésion à l'association, est envisagée.

En *Annexe 12* sont présentés les intitulés des financements publics mobilisables.

3. Un apport en trésorerie pour aider le lancement des porteurs de projet

Pour faciliter le développement de l'activité maraîchage bio au sein de l'espace-test, un apport en trésorerie est envisagé pour un montant de 10 000 € maximum par porteur de projet. Trois possibilités de financement peuvent être évoquées et cumulées :

- Un financement par les CIGALES,
- Un financement citoyen,
- Un apport par micro-crédit

Les porteurs de projet s'engageraient à rembourser l'ensemble des sommes avancées. L'association pourrait se porter garante. Cependant, il n'est pas envisageable de faire prendre des risques importants à l'association. Chaque projet serait donc étudié.

Plusieurs acteurs ont souligné l'importance d'impliquer des citoyens dans le fonctionnement de l'association. Cette implication peut être financière ou bien correspondre à du temps de travail bénévole. Outre la participation à l'autofinancement de l'association, les citoyens pourraient prêter de l'argent pour une avance en trésorerie aux porteurs de projet. Les porteurs de projet rembourseraient les sommes avancées via des réductions sur les légumes achetés. Cette idée est à développer et à consolider par la suite.

Le Tableau 8 suivant montre les montants mobilisables par financeurs (hypothèse de 50 adhérents, et 20 € de cotisation).

Tableau 8 : Apports en trésorerie envisagés

TRESORERIE	Recettes	Financeurs possibles
Apport par la CIGALES	5 000 €	CIGALES
Apport par les adhérents	1 000 €	ADHERENTS
Apport autres	24 000 €	- Caisse d'Epargne Lorraine Champagne - La Nef - Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne Ardenne
Apport en trésorerie total	30 000 €	-

La réflexion sur ce projet est à poursuivre notamment au niveau financier. Cependant, l'espace-test de maraîchage bio pourrait être mis en place dès 2019.

V. Le planning de mise en place de l'espace-test

Plusieurs étapes sont nécessaires pour le lancement de l'espace-test. Le schéma suivant les résume (Figure 9) :

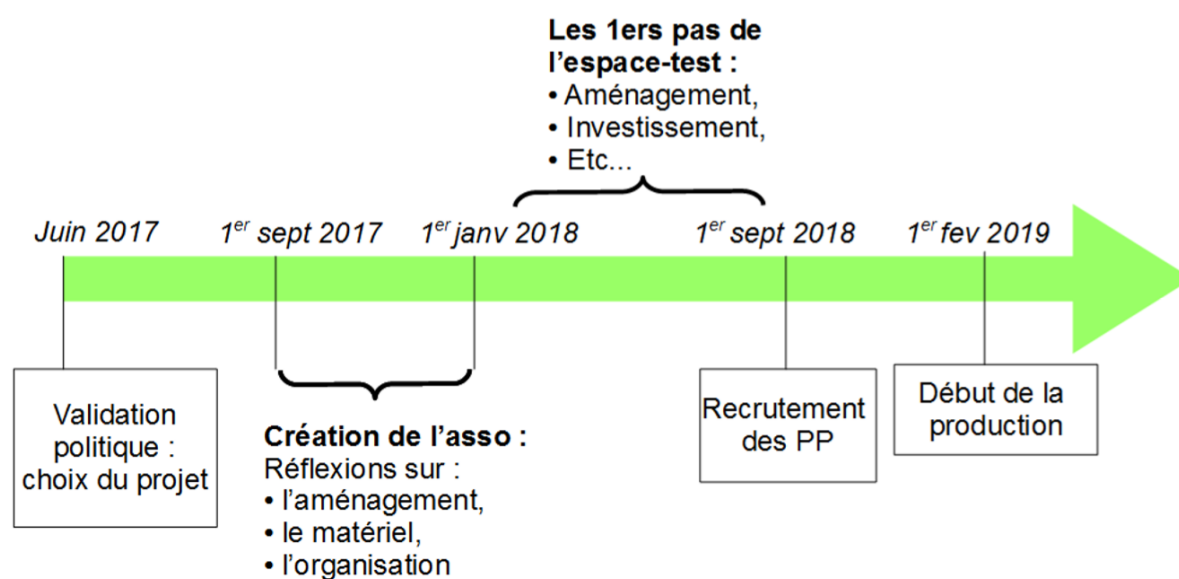


Figure 9 : Planning de mise en place de l'espace-test de maraîchage bio

Cette étude a permis de montrer que l'espace-test de maraîchage bio est tout à fait possible dans le périmètre de la CAGV. Cependant, certains éléments sont à développer pour parfaire l'étude.

VI. Limites de l'étude et du projet retenu

A la fin de cette étude, plusieurs limites sont identifiées :

- La Mutualité Sociale Agricole (MSA) n'a pas été interrogée ainsi que le Drive Fermier de Verdun par manque de disponibilité. La MSA est pourtant un acteur clé pour la protection sociale des porteurs de projet. Il semble donc essentiel de les contacter pour la suite du projet ;
- Une étude de marché doit être menée pour évaluer les possibilités d'évolution de l'espace-test au cours du temps ;
- Les coûts d'investissement et de fonctionnement devront être ré-évalués en fonction des choix définitifs, notamment lorsque le lieu d'implantation de l'espace-test sera connu.

De plus, des éléments restent en suspens :

- Comment rémunérer les partenaires lors de la mise en place de l'espace-test ? La rémunération des acteurs locaux lors de la mise en place de l'espace-test (avant fonctionnement) n'a pas été abordée. Il faudra aborder ce point pour la suite du projet ;
- Quelles évolutions envisagées en cas de difficulté avec un porteur de projet ? Cette question sera à soulever lors de la mise en place de l'espace-test.
- Quelle pérennité pour l'espace-test ? L'étude de marché prospective permettra de répondre en partie à cette question.
- Qui pilotera l'espace-test ? Suite à la réunion avec les acteurs locaux en juin 2017, un acteur s'est proposé pour piloter le dispositif. Par la suite, il s'agira de confirmer cette volonté.

Au cours de la mission, la création puis l'animation d'un réseau de partenaires a permis de renforcer le projet d'espace-test. Cette mission a également été l'occasion de découvrir l'action publique en communauté d'agglomération, notamment d'identifier les étapes de validation d'une action publique, l'importance de la transparence des dépenses publiques et du service juridique, mais surtout, la prégnance de la dimension politique.

Partie 5 : Prise de recul sur l'action publique en EPCI

Suite à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se sont vus attribuer de nouvelles compétences notamment en urbanisme, gestion des déchets, éducation, ou encore en eau et assainissement. Cette loi tend à créer de nouvelles relations entre les échelons national et local.

A. Les interactions entre les échelons local et national

L'importance des communautés d'agglomération sur de nouveaux enjeux comme l'aménagement du territoire va de pair avec la mobilisation de l'Etat et ses compétences régaliennes. Le local et le national sont en constante interaction. Ainsi, l'Etat vient en appui aux EPCI notamment en proposant des subventions. Dans le cas de la mission réalisée, l'appel à projet TEPCV permet à la CAGV d'être chef de file du développement économique et social dans son périmètre d'action. D'un côté, l'Etat facilite, catalyse et arbitre. Il accompagne les EPCI en adoptant une nouvelle posture. De l'autre côté, l'EPCI prend en compte les problématiques locales et les intègre dans ses actions.

B. L'importance du service juridique

Le renforcement des compétences des EPCI a augmenté leur budget de fonctionnement. Lors de cette mission, le service juridique est apparu comme un service clé dans le fonctionnement de l'EPCI. En effet, le service juridique est sollicité pour assurer la conformité juridique des projets et vérifier la transparence des dépenses publiques. Ainsi, ce service veille aux intérêts de l'EPCI qui l'emploie. Il détecte les risques juridiques d'un projet, il s'occupe des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et propose des solutions d'évolution et de changement. Ce service est donc indispensable au bon fonctionnement de la collectivité.

C. Les étapes de validation d'une action publique

Pour toute action publique, un ensemble d'étapes sont à valider avant de lancer un projet. Ainsi, pour le projet d'espace-test, une présentation a été faite auprès du Président de la CAGV, puis du bureau communautaire pour valider la poursuite du projet. La dimension politique est alors bien plus prégnante.

D. La prégnance de la dimension politique

Dans le cas de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un espace-test de maraîchage bio, les élus portant le projet étaient présents tout au long de l'étude pour s'informer, faciliter et aiguiller le projet. Le contact fréquent avec les élus permet au technicien d'assurer une bonne transcription de la volonté politique locale, tout en vérifiant et confortant la faisabilité technique. Cependant, cette proximité peut placer le technicien dans une position délicate, quand il en vient à conseiller le politique sur le projet.

De plus, la prégnance de la dimension politique peut contraindre l'action publique locale notamment du fait des cycles de réélection des décideurs locaux. Un argument de campagne non tenu pouvant être l'objet d'une déconvenue politique aux prochaines élections.

Conclusion

L'espace-test agricole est un outil développé pour sécuriser les reconversions professionnelles et les parcours d'installation en agriculture. Face aux difficultés d'installation des exploitations agricoles en Meuse, le faible nombre de maraichers bio, et la demande croissante en produits bio locaux, les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ont inscrit l'action de mise en place d'un espace-test de maraîchage bio dans le programme issu du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Néanmoins, la diversité des espaces-test existants en France et la variété des projets d'installation des candidats en Meuse ont motivé la réalisation d'une étude de faisabilité pour proposer un espace-test pertinent vis-à-vis du contexte local.

La rencontre d'autres espaces-test, puis des acteurs locaux, a permis de mettre en évidence les points de vigilance à avoir pour développer ce projet. Suite à la démarche de co-construction, les acteurs locaux ont plébiscité la création d'une association pour porter ce dispositif. Cette association, constituée de citoyens et de membres fondateurs, permettra de rapprocher producteurs et consommateurs, de sécuriser les porteurs de projet et de favoriser leur installation à proximité du bassin de consommation de Verdun. Cette étude a également permis aux acteurs locaux de se fédérer et de s'accorder sur le mode de fonctionnement multi-partenarial du dispositif.

A l'issue de l'étude de faisabilité, la réalisation de l'espace-test de maraîchage bio dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun semble donc tout à fait possible. Plusieurs éléments restent à préciser et à valider notamment le lieu d'implantation de l'espace-test et les budgets d'investissement et de fonctionnement. Une étude prospective sur l'évolution du marché de produits bio locaux sera menée pour confirmer l'intérêt des élus de la communauté d'agglomération pour ce dispositif.

La mobilisation des acteurs locaux confirme leur volonté de porter le projet. Il reste maintenant à créer l'association et à mettre en place le dispositif pour que celui-ci accueille des porteurs de projet dès 2019.

Bibliographie

Animation et coordination de l'espace-test agricole (anonyme), Document, CIVAM bio Le Serpolet, date non précisée, 9 pages. Disponible sur <http://periurbain.cget.gouv.fr/sites/default/files/l'ETA%20du%20Pays%20Dolois.pdf> (consulté le 19/06/17)

Anticiper la pérennisation des espaces-test en milieu rural (anonyme), Etude, AFIP, 2007.

ARGOUARC'H J., LECOMTE V., MORIN J.-M., Maraîchage biologique, EducagriÉditions, 2008

CARMILLET Cléa (date non précisée). Accompagner l'installation hors cadre familial en agriculture : quelles compétences pour l'accompagnateur ? ADDEAR41, Rapport, 15 pages.

Charte du RENETA (anonyme), RENETA, date non précisée. Disponible sur http://reneta.fr/IMG/pdf/charte_reneta.pdf (consulté le 19/06/17)

Consommation : manger local partout en France, site internet alim'agri du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Disponible sur agriculture.gouv.fr (consulté le 19/06/17)

Construire un projet d'espace-test agricole dans le Gers – Guide méthodologique. Rapport, ADEAR du Gers, Février 2013, 44 pages

Demander une aide à l'installation jeunes agriculteurs, site internet, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Disponible sur <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/creer-ou-ceder-une-exploitation/article/installation-des-jeunes> (consulté le 19/06/17)

Dynamique d'installation en agriculture biologique - Les enjeux liés à l'accompagnement (anonyme), FNAB, Décembre 2013, 4 pages. Disponible sur http://www.fnab.org/images/files/actions/developpement_de_la_bio/1%20Dynamique%20d-installation%20en%20AB.pdf (consulté le 19/06/17)

Enquête d'opinion auprès du grand public de la région Grand Est en matière de santé-environnement (anonyme), Rapport, ORSAS (Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales), septembre 2016, 32 pages.

Espaces-test, de nouvelles dynamiques économiques pour les territoires ruraux. Transrural initiatives, novembre 2005, n°29

ETIENNE Michel (date non précisée). Co-construction d'un modèle d'accompagnement selon la méthode ARDI : guide méthodologique, INRA. Disponible au lien suivant : <http://cormas.cirad.fr/pdf/guideARDI.pdf> (consulté le 19/06/17)

FAVRELIERE Vincent (2009), Le lieu-test agricole, une étape vers l'installation, Revue du groupe ruralités, éducation et politiques, N°201, France, pp 135 à 142. Disponible sur <http://www.cairn.info/revue-pour-2009-2.htm> (consulté le 19/06/17)

Fiche 5 : Le montant des aides à l'installation (anonyme), Rapport, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 1er juillet 2015, 5 pages.

GAUCHE Agnès, CHIFFOLEAU Yuna, PREVOST Benoît, TOUZARD Jean-Mars, TOZANLI Selma (Août 2011). Elaboration d'un référentiel technico-économique dans le domaine des circuits courts de commercialisation – Partie 3 : Productions maraîchères en circuits courts : diversité des modèles et approche des performances. Disponible sur <http://prodinra.inra.fr/ft?id=455DBC10-0A3B-4BE3-8705-2896191DF4D9> (consulté le 19/06/17)

Installations aidées hors cadre familial et cadre familial (anonyme), Observatoire National - APCA, 2011. Disponible sur <http://www.installagri.net/> (consulté le 19/06/17)

L'agriculture bio en Meuse (anonyme), Document, Chambre d'agriculture de la Meuse, Novembre 2014, 4 pages. Disponible sur http://www.meuse.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Grand-Est/037_Inst-Meuse/agri_bio/Plaquette_ABen55_2014.pdf (consulté le 19/06/17)

L'analyse des stratégies d'acteurs MACTOR (anonyme). Guide méthodologique, Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires (IAAT), 2005, 4 pages.

L'espace-test en agriculture – une solution innovante pour des installations agricoles durables (anonyme). Rapport, février 2010, Editions CELEVAR, 7 pages

La Bio en France des Producteurs aux Consommateurs (anonyme), Rapport, Agence Bio, Edition 2016, 38 pages. Disponible sur http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/documents/4_Chiffres/BrochureCC/cc2016_france_1.pdf (consulté le 19/06/17)

Le coût de l'irrigation (anonyme). Site internet, ASAVOA 45 du Loiret, 2011-2012.

Les dispositifs de test d'activités agricoles – Principes et modalités, regards croisés d'expériences (anonyme), Rapport, Terres en villes, Décembre 2011, 75 pages.

Observatoire de la Bio en Lorraine édition 2015 (anonyme), Diaporama, Observatoire de la Bio en Lorraine, édition 2015, 36 pages 2015. Disponible sur http://www.meuse.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Grand-Est/037_Inst-Meuse/agri_bio/OBS2015_bd.pdf (consulté le 19/06/17)

Observatoire de la Bio en Lorraine édition 2016 (anonyme), Diaporama, Observatoire de la Bio en Lorraine, édition 2016, 36 pages 2016.

PERON (2006). Références productions légumières. Présentation de l'environnement agronomique, technologique, réglementaire et économique des productions légumières avec 60 fiches espèces et des focus sur les acteurs de la filière, ainsi que sur la diversification des produits.

Plan de professionnalisation personnalisé (PPP), Site internet, DDT de la Manche. Disponible sur www.manche.gouv.fr/ (consulté le 19/06/17)

Présentation des espaces-test agricoles et de RENETA - Assises de l'installation (anonyme), Document, RENETA, 17 janvier 2013, 3 pages.

Prix des terres en Lorraine (anonyme), Site internet, SAFER Lorraine, 2015. Disponible sur <http://www.safer-lorraine.com/Prix-des-terres.aspx> (consulté le 19/06/17)

Mélanie MEAUDE (date non précisée) Quelques repères technico-économiques en production de légumes biologiques en Poitou-Charentes, MAB 16 Charente Bio, diaporama,

12 pages. Disponible sur [www.penser-bio.fr/IMG/pdf/3 - Presentation resultats technico-eco_en_Poitou-Charentes.pdf](http://www.penser-bio.fr/IMG/pdf/3_-_Presentation_resultats_technico-eco_en_Poitou-Charentes.pdf) (consulté le 19/06/17)

Site internet RENETA, disponible sur <https://www.reneta.fr/> (consulté le 19/06/17)

Surfaces de production en Meuse (anonyme). Fichier Excel, Agreste SAA 2014 – données semi-définitives. Disponible sur <http://agreste.agriculture.gouv.fr/page-d-accueil/article/donnees-en-ligne> (consulté le 19/06/17)

Tous les chiffres 2013 de l'installation agricole, dans le département de la Meuse (anonyme), Site internet, Ccmsa, 2013. Disponible sur <http://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/tous-les-chiffres-2013-de-l-installation-agricole-departement-par-departement-202-103088.html> (consulté le 19/06/17)

Autres documents ayant servi pour cette étude :

Accompagner la création d'espaces-test agricoles – Présentation de la démarche d'accompagnement proposée par le Réseau National des Espaces-Test Agricoles, Rapport, RENETA, Date non indiquée. http://reneta.fr/IMG/pdf/demarche_accompagnement_reneta.pdf

Etude de faisabilité pour la création d'une pépinière d'activités de maraîchage en agriculture biologique dans le Grand Besançon (anonyme). Rapport, AFIP Bourgogne Franche-Comté, 2010, 36 pages.

Guide à destination des directeurs d'EPLEFPA – Créer un espace test agricole (anonyme). Rapport, date non indiquée, Direction générale de l'enseignement et de la recherche, disponible au lien suivant : http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/systeme/adt/espace-test-agri/1509-espace-test-agricole.pdf (consulté le 07/03/17)

La pépinière d'activités maraîchères du Grand Besançon (anonyme). Brochure, Graines de maraîchers, date non précisée, 8 pages

Un espace-test en maraîchage biologique (anonyme). Diaporama, Essor Maraîcher, date non précisée, 18 pages

Table des matières

Introduction	1
Partie 1 : Contexte – Opportunités - Problématiques	3
A. Définition et opportunité d'un espace-test agricole	3
I. Qu'est-ce qu'un espace-test agricole ?	3
1. La notion de test pour une installation progressive	3
2. Un dispositif pluri-acteurs à trois fonctions principales	4
3. Un dispositif cadré par la Charte du RENETA	5
4. Une grande diversité d'espaces-test agricoles	6
a. Des lieux-test	6
b. Des objectifs différents	6
c. Des fonctionnements différents	7
II. Pourquoi un espace-test agricole à Verdun ?	9
1. L'inscription de l'action "espace-test de maraîchage bio" dans le TEPCV	9
2. La réponse aux problématiques locales	10
a. Des départs en retraite non remplacés, un foncier difficile d'accès	10
b. Peu de maraîchage en Lorraine, en Meuse et dans le périmètre de la CAGV	11
c. Une demande sociétale croissante pour consommer des produits bio locaux	11
B. Problématiques	12
I. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à maintenant ?	12
1. Les trois hypothèses de base pour construire l'espace-test	12
2. La réunion de lancement en juin 2016	12
3. L'étude de sol lancée en mars 2017	13
4. La présentation de la mission proposée	13
II. Quel espace-test de maraîchage bio pour la CAGV ?	14
Partie 2 : Méthodologie	15
A. Le contact avec des espaces-test agricoles	15
I. Le choix des espaces-test agricoles à contacter	15

II. La construction d'un questionnaire destiné aux espaces-test agricoles.....	16
B. La rencontre des acteurs locaux.....	17
I. Le choix des acteurs locaux rencontrés.....	17
II. La construction d'une trame de questions	17
III. La construction des scenarii à partir des entretiens	17
C. Le planning de déroulement de la mission	18
Partie 3 : Résultats suite aux rencontres avec les espaces-test agricoles et les acteurs locaux	19
A. Résultats suite à la rencontre des espaces-test agricoles	19
I. Les espaces-test agricoles contactés et le déroulement des entretiens.....	19
1. Les espaces-test contactés	19
2. Le déroulement des entretiens.....	20
II. Les enseignements des espaces-test agricoles contactés	20
1. Des processus longs issus de nombreuses discussions.....	20
2. Une surface de test plus petite que dans des conditions réelles	21
3. L'encadrement technique variable	21
4. L'hébergement juridique via le contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE)	22
5. La mise à disposition du matériel et du foncier par commodat ou par bail	23
III. Les recommandations des espaces-test agricoles.....	23
1. Identifier les objectifs et les limites de l'espace-test.....	23
2. Penser à la rémunération des partenaires et aux frais de fonctionnement dès l'élaboration du projet.....	24
5. Prendre en compte les attentes de chaque partenaire	24
6. Ne pas surestimer la capacité d'accueil de l'espace-test.....	24
7. Sélectionner les porteurs de projet	25
8. Identifier les besoins des porteurs de projet	25
9. Garder de la souplesse dans le dispositif.....	25
10. Adhérer à RENETA	25

B. Résultats suite à la rencontre avec les acteurs locaux	26
I. Les acteurs locaux rencontrés et le déroulement des entretiens.....	26
1. Les acteurs locaux rencontrés	26
2. Un accueil très positif.....	27
II. Les résultats des entretiens	28
1. Les objectifs de l'espace-test	28
2. Les recommandations et propositions des acteurs rencontrés.....	28
a. En amont du test	29
b. Pendant le test.....	30
c. En sortie de test.....	34
Partie 4 : Scenarii envisagés et projet retenu.....	35
A. Les scenarii envisagés	35
I. Scenario n°1 : « fonctionnement en régie»	35
1. Le fonctionnement de l'espace-test	35
2. Le mode de commercialisation	36
3. L'accompagnement technique.....	36
4. L'accompagnement gestion d'entreprise	36
5. L'accompagnement veille foncière	37
6. Les prescripteurs	37
7. L'hébergement juridique et fiscal	37
8. La rémunération des porteurs de projet.....	37
9. La durée du test	37
10. La mise à disposition du foncier voire du matériel	38
11. La participation financière du porteur de projet.....	38
12. L'analyse AFOM du scenario n°1	39
- Création d'un point de vente collectif par la CAGV	39
II. Scenario n°2 : « Création d'un atelier à l'EPL Agro »	40

1. Le fonctionnement de l'espace-test	40
2. Le mode de commercialisation	41
3. L'accompagnement technique.....	41
4. L'accompagnement au métier d'entrepreneur	41
5. L'accompagnement veille foncière	41
6. Les prescripteurs	41
7. L'hébergement juridique et fiscal	41
8. La rémunération des porteurs de projet.....	42
9. La durée du test	42
10. La mise à disposition du foncier voire du matériel	42
11. La participation financière du porteur de projet.....	42
12. L'Analyse AFOM du scénario n°2 :	43
III. Scénario n°3 : « Création d'une association ».....	44
1. Le fonctionnement de l'espace-test :	44
2. Le mode de commercialisation :	44
3. L'accompagnement technique.....	44
4. L'accompagnement gestion d'entreprise	45
5. L'accompagnement veille foncière	45
6. Les prescripteurs	45
7. L'hébergement juridique et fiscal	45
8. La rémunération des porteurs de projet.....	46
9. La durée du test	46
10. La mise à disposition du foncier voire du matériel	46
11. La participation financière du porteur de projet :.....	46
12. L'Analyse AFOM du scénario n°3 :	48
B. Le projet retenu par les politiques	49

I. La validation politique	49
II. L'étude de faisabilité sur l'organisation et le fonctionnement	49
1. La gouvernance de l'association	49
2. Le rôle des principaux acteurs	50
3. Le test au métier d'entrepreneur	50
a. Les profils des porteurs de projet	50
b. La rémunération des porteurs de projet	51
III. L'étude de faisabilité technique	52
1. Le dimensionnement de l'espace-test	52
2. La liste du matériel de culture	53
3. La construction d'un bâtiment ou hangar	53
IV. L'étude de faisabilité socio-environnementale	54
1. La mise en place d'un point de vente collectif, spécifique à l'espace-test	54
2. Les autres débouchés commerciaux	54
IV. L'étude de faisabilité financière	55
1. Les coûts d'investissement prévisionnels	55
2. Les coûts de fonctionnement annuels prévisionnels	57
3. Un apport en trésorerie pour aider le lancement des porteurs de projet	59
V. Le planning de mise en place de l'espace-test	60
VI. Limites de l'étude et du projet retenu	61
Partie 5 : Prise de recul sur l'action publique en EPCI	63
A. Les interactions entre les échelons local et national	63
B. L'importance du service juridique	63
C. Les étapes de validation d'une action publique	63
D. La prégnance de la dimension politique	64
Conclusion	65
Bibliographie	66

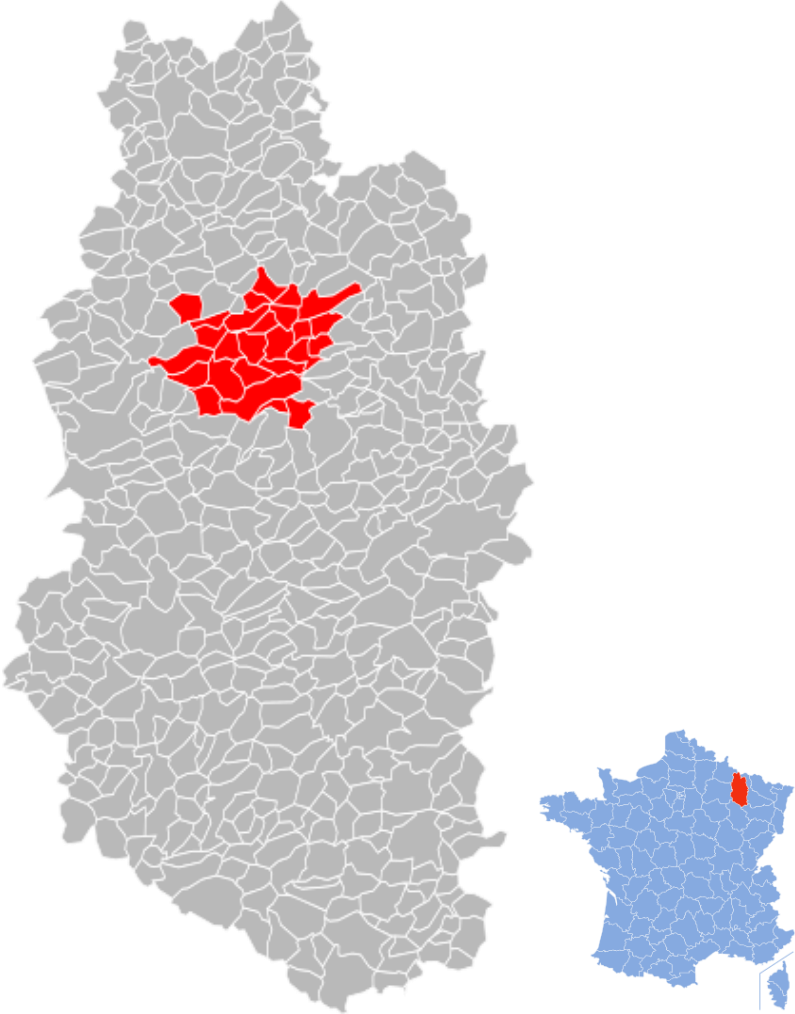
Table des matières	71
Annexes	77

Annexes

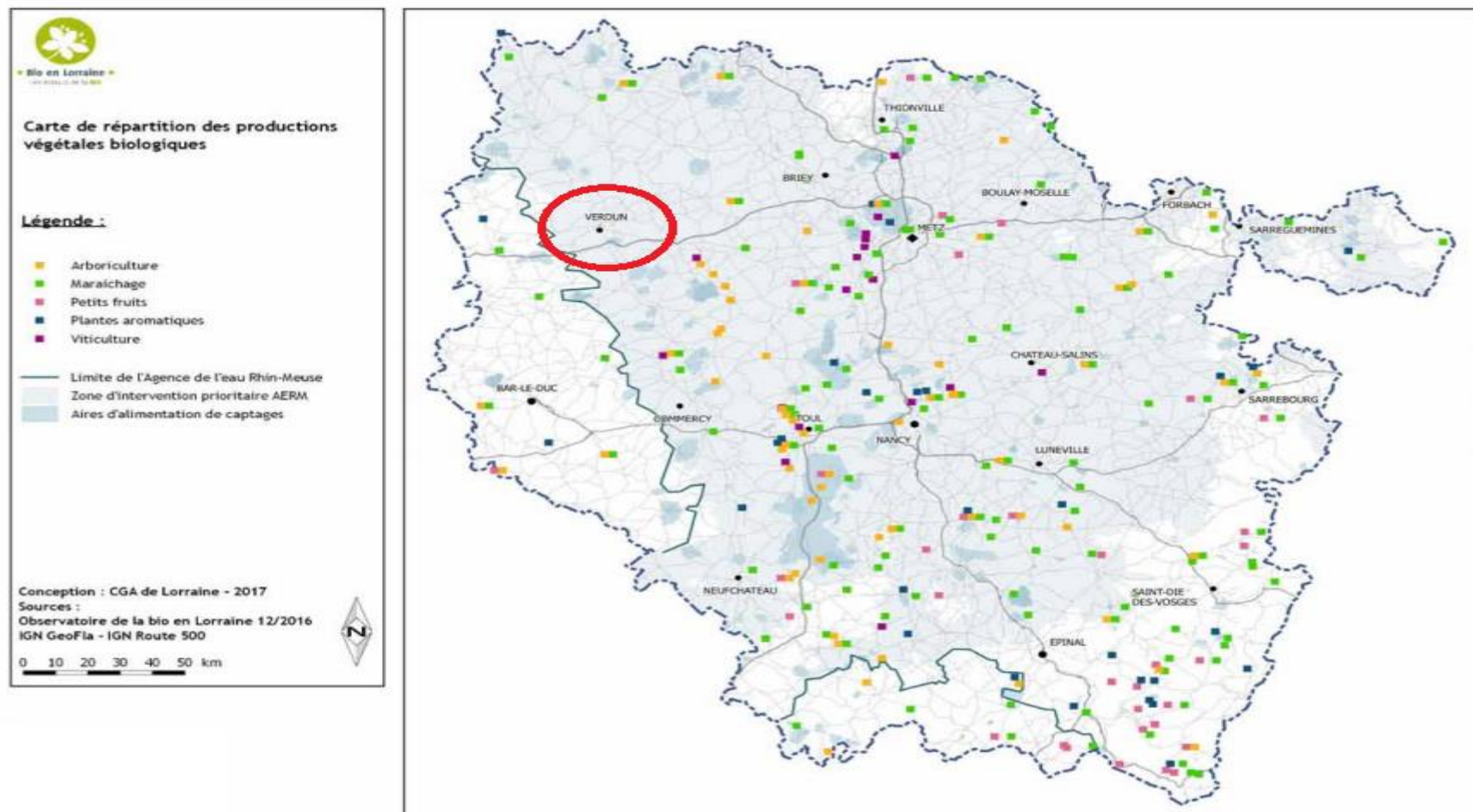
Table des annexes :

Annexe 1 : Carte de localisation de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun	78
Annexe 2 : Absence de maraîchage bio dans le périmètre de la CAGV (Observatoire de la bio en Lorraine, 2016)	79
Annexe 3 : L'analyse Atouts Faiblesses Opportunités Menaces de l'espace test maraîchage bio en Meuse	80
Annexe 4 : Questionnaire pour interroger les espaces-test agricoles	81
Annexe 5 : Questionnaire pour interroger les acteurs locaux	85
Annexe 6 : Questionnaires pour interroger les couveuses et coopérative d'activité	88
Annexe 7 : Liste des Espaces-test et des personnes interrogées	90
Annexe 8 : Tableau récapitulatif sur les espaces-test agricoles en fonctionnement contactés.	91
Annexe 9: Liste des acteurs locaux interrogés	96
Annexe 10 : Conditions d'éligibilité aux aides Dotations Jeunes Agriculteurs.....	99
Annexe 11 : Liste du matériel agricole	100
Annexe 12 : Financements mobilisables pour le projet retenu d'espace-test de maraîchage bio (fonctionnement)	102

Annexe 1 : Carte de localisation de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun



Annexe 2 : Absence de maraîchage bio dans le périmètre de la CAGV (Observatoire de la bio en Lorraine, 2016)



Annexe 3 : L'analyse Atouts Faiblesses Opportunités Menaces de l'espace test maraîchage bio en Meuse

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'emplois locaux non délocalisables au sein de l'espace-test et création d'emplois induits • Création de liens et de dynamiques locales : dispositif collectif • Respect du développement durable et promotion de l'économie sociale et solidaire • Dispositif innovant : 1^{er} espace-test en Meuse • Installation progressive, limitant les risques comme réponse au vieillissement des populations agricoles • Développement de la filière maraîchage bio en Meuse • Insertion dans le monde agricole de nouveaux profils agricoles (les HCF) 	<ul style="list-style-type: none"> • Marché existant limité (bassin de population faible autour de Verdun) • Des Maraîchers bio éloignés de Verdun : tutorat aux porteurs de projet limité
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des financements via le TEPCV • Peu de maraîchage bio en Meuse, création d'une agriculture de proximité • Politique locale, départementale, régionale et nationale orientée vers la production et consommation locale • Existence de débouchés en Drive Fermier et AMAP 	<ul style="list-style-type: none"> • Tutorat avec des maraîchers bio limité en Meuse • Des financements à définir • Pérennité du projet : saturation du marché local ?

Annexe 4 : Questionnaire pour interroger les espaces-test agricoles

Objectifs de ce questionnaire :

- identifier les points de vigilance à avoir lors de l'élaboration et la mise en place d'un projet d'espace-test agricole
- comprendre les différentes options possibles dans un projet d'espace-test : confrontation de ces hypothèses au contexte local

Présentation succincte de la personne interrogée

- Rôle et missions de la personne interrogée dans l'ETA
- depuis quand fait-elle partie de l'ETA ?

Présentation de l'espace test agricole

Présentation générale

- Qu'est-ce qu'un espace test selon vous ? (demander la définition du mot "test"; *sinon se référer à la question 3 dans Modalités de recrutement*)
- Date de création de l'ETA ?
- Structure porteuse de l'ETA ? Si la collectivité le porte : Conformité du statut de l'agglomération pour la mise à disposition de foncier ou autre : comment cela a été fait ?
- Quel est le statut juridique de l'ETA ?
- D'où vient la volonté de faire un ETA ? Pour quels objectifs ? Comment s'est-il appuyé / s'est-il inséré dans le contexte local ?
- Quelle est la gouvernance de l'ETA ? (Avantages / inconvénients)
- Quels sont les partenaires de l'ETA ? Quelle est leur fonction / leur rôle ? Détailler svp --> Quelle est la gestion et l'organisation de votre ETA ? Comment ont-ils été mobilisés ? Quel accueil ont-ils donné à cette idée ?
- L'ETA est-il éphémère ou permanent ?
- Quelle est l'échelle d'action de l'ETA ? Pourquoi avoir choisi celle-ci ? (jusqu'où recrute-t-il des porteurs de projet ? L'échelle de vente des produits ?...)
- Quelles sont les productions qui sont accompagnées dans cet ETA ?
 - Si maraîchage, est-il mécanisé ?
- En général, le porteur de projet souhaite tester
 - la faisabilité du projet (économique, financière, gestion de l'exploitation...),
 - ses compétences personnelles (capacités à produire, à vendre, à gérer, à s'organiser, à remplir les obligations administratives, relationnelles...),
 - l'adéquation de son projet par rapport au territoire (adéquation du projet de vie et du projet d'activité...)
 - ou autres
 - ou l'ensemble de ces possibilités ?

Caractéristiques chiffrées de l'ETA

- Nombre de porteurs de projets actuellement + en cumulé depuis la création de l'ETA ? (et pourquoi ce choix ?)

- Nombre d'emplois créés par l'ETA ? (+ emplois induits ?)
- Sur quelle surface s'étend l'ETA ? Quelles surfaces sont cultivées ? Combien en maraîchage ? Surface par porteur de projet?

Modalités juridiques et économiques de l'ETA

Modalités juridiques

- Pourquoi avoir choisi la structure (évoquée dans présentation générale) comme structure porteuse de l'ETA ?
- Quel est le statut juridique pour quel porteur de projet ?
- Pourquoi ce statut ? Avantages / inconvénients
- d'autres statuts juridiques ont-ils été envisagés avant la création de l'ETA ? Si oui, pourquoi ont-ils été écartés ?
- La structure couveuse des porteurs de projet, doit-elle être à proximité de l'ETA ? Pourquoi ?
- Y a t il une avance de trésorerie aux PP ? Si oui, quand ? Comment cela se passe ?

Volet économique

Phase d'investissement

- Quels sont les partenaires financiers du projet ?
- Quel a été le montant de l'investissement pour la mise en place de l'ETA ?
- comment ont-ils financés cet investissement : aides et subventions possibles ? Si oui, lesquelles ?
- Quelles sont les dépenses principales lors de la phase d'investissement ?

Phase de fonctionnement

- comment est assuré l'équilibre financier du projet ?
- Les porteurs de projet : qu'ont-ils à payer ? Paient-ils un loyer par exemple ?
- Quelles sont les principales dépenses lors de la phase de fonctionnement ?

--> D'une manière générale, comment avez-vous fait le montage financier du projet lors de la phase d'investissement puis de fonctionnement ? Est-il possible de nous présenter le vôtre ?

Conditions du test d'activités agricoles

Modalités de recrutement de l'ETA

- Quel est le public visé par cet ETA ?
- Quels sont les critères de recrutement adoptés ? Pourquoi ces critères ?
- Comment sont recrutés les porteurs de projet ? (appel à candidature, volontariat, communication...)
- plus précisément, existe-il un critère de sélection qui porte sur la faisabilité du projet ?
--> *entend-on par test, le moyen de tester son activité sans a priori sur la réussite du*

test ? Ou au contraire, l'ETA est-il simplement un tremplin vers la création d'une activité (simplement un essai avant de se lancer car a priori le projet fonctionne) ?

- D'une manière générale, comment gérer l'accueil et le premier contact avec un porteur de projet ?

Organisation foncière

- Sur quel foncier accueille-t-il les porteurs de projet ?
- L'ETA est-il en archipel ou groupé ? i.e en monosite / en multi-site / mixte des deux ?
- Pourquoi ces parcelles ont-elles été choisies ?
- A qui appartiennent les terres utilisées pour l'ETA ?
- Comment ont-elles été mises à disposition de l'ETA et du porteur de projet ? (aspects juridiques : bail, si oui : entre quelles parties prenantes...)
- Les porteurs de projet sont-ils logés sur place ?
- Qui a préparé les terrains accueillant les porteurs de projet ?

Mises à disposition du matériel utilisé pour le maraîchage

- quel matériel est mis à disposition des porteurs de projet ? Quel matériel est à la charge (achat) du PP ? Comment a-t-il été choisi ?
- A qui appartient-il ?
- Comment est-il mis à disposition des PP ? (contre rétribution financière ?)
- Comment est-il partagé entre les différents porteurs de projet en maraîchage ? Quelle est l'organisation prévue pour le partage du matériel de production ?
- Si l'ETA est en archipel, quelles difficultés cela a induit ? Quelles réponses avez-vous apporté pour les surmonter ?
- Y'a t il un bâtiment à disposition des porteurs de projet : si oui, quelle surface ? À quoi sert-il ?

Logistique de fonctionnement

- Un espace de vie commune entre les PP est-il proposé ?
- Si oui, pour les PP : Mise à disposition d'un bureau ? Accès à un espace sanitaire ? Stockage du matériel ? Logement ?

Animation de l'ETA

Système de vente adopté et liens avec d'autres acteurs

- L'ETA définit il des systèmes de vente particuliers lors du recrutement ?
- (Les porteurs de projet sont-ils aiguillés pour la commercialisation (contact avec Drive Fermier par exemple), ou c'est à eux de prendre contact et de monter leur réseau complètement seul ?)
- Quels sont les systèmes de vente privilégiés dans leur ETA et pourquoi ? (par l'ETA ou par le porteur de projet)
- L'ETA met-il à disposition des porteurs de projet un espace de vente ?

Offres d'accompagnement

- quelles sont les offres d'accompagnement proposées aux porteurs de projet ?
- Qui les propose ?
- Comment / pourquoi avez-vous privilégié ces offres ?

Suivi post-test activités

- Avez-vous développé une grille d'évaluation de l'ETA ?
- Que sont devenus les autres porteurs de projet qui ont intégré l'ETA ?
- Si oui, sur quels critères fondez-vous cette évaluation ? quelles sont les modalités de sortie de l'ETA ? Avant le lancement du projet, aviez-vous réfléchi à d'autres modalités de sortie ? Si oui, pourquoi les aviez-vous écartées ?
- Comment est modifié le statut du porteur de projet en sortie d'ETA ?

Réflexion sur l'avenir de l'ETA et les difficultés éventuelles

- Quelles évolutions sont envisagées pour l'ETA ? Par qui ?
- Avez-vous rencontré / Rencontrez-vous des difficultés dans l'organisation de l'ETA ? Si oui, lesquelles ? Quelles réponses proposez-vous pour ces difficultés ? (est-il possible de les prévenir dans la mise en place du projet ?)
- selon vous, quels sont les points de vigilance à avoir pour assurer le projet d'ETA ?

Annexe 5 : Questionnaire pour interroger les acteurs locaux

Objectifs du questionnaire :

- Co-construire un projet de territoire en prenant en compte les remarques et recommandations de l'ensemble des partenaires du projet et acteurs du territoire.
- Identifier le rôle que pourrait jouer chacun des partenaires et le positionnement de l'ETA dans le contexte local.

Début du questionnaire :

ATTENTION : les questions sont générales pour être posées à l'ensemble des acteurs. Il se peut que vous n'ayez pas les réponses à certaines questions. Le but de ce questionnaire étant d'avoir votre point de vue sur le projet. Des questions complémentaires pourront vous être posées le jour de l'entretien, pour davantage s'adapter à votre structure.

Questions préliminaires

- Rôle et missions de la personne interrogée
- Quel est le contexte du territoire (besoins ? Difficultés ?) ?
- Qu'est-ce qu'un espace test agricole selon vous ? Que savez-vous d'un ETA ?
- Pourquoi / en quoi le projet d'ETA vous semble intéressant ?
- Pour vous, l'ETA idéal ce serait quoi ? Quelles valeurs devraient être portées par l'ETA ?
- Selon vous, sur quelles initiatives déjà existantes, pourrait-on s'appuyer ?
- Quelle serait l'échelle du territoire d'action pertinente pour un tel projet ?
- Quelle durée de test vous semble pertinente pour permettre au porteur de projet de tester son projet d'installation ? Durée minimale ? Durée maximale ?
- Quel est l'élément essentiel pour que le dispositif soit pérenne ?

Questions sur la mise en place de l'ETA :

- Selon vous, quels sont les éléments à prendre en compte dans la mise en place de l'ETA (quel.les recommandations, points de vigilance) ? (phase investissement)

Plus précisément en amont du test :

- Comment envisager l'entrée d'un porteur de projet dans l'ETA ? (Pensez-vous utile de prévoir un temps de pré-intégration dans l'ETA (pré-stage)) ?
- A quelle période de l'année le porteur de projet doit-il entrer dans le dispositif ?
- Sur quels critères recruter les porteurs de projet entrant dans le dispositif ?
 - Quel public viser ? Jusqu'où ?
 - Comment les repérer ?

- Comment les recruter ?
- Faut-il identifier un mode de commercialisation préférentiel pour les porteurs de projet ? (approvisionnement des AMAP/Drive Fermier, des cantines, des marchés...)
- Est ce que vous avez aujourd'hui en tête, des personnes qui pourraient être intéressées par ce projet ? Si oui, quel contact ?
- Quels matériels seraient à mettre à disposition des porteurs de projet ? Bâtiment ? Quels matériels seraient à la charge du PP ?
- Comment dimensionner l'ETA pour accueillir des PP avec des profils différents et des modes de commercialisation différents ?
- Selon vous, comment choisir le foncier du lieu de test pour que l'ETA soit visible ? Pour permettre une production de maraîchage bio ? Qui prépare le terrain avant l'arrivée des PP ?

Questions sur le fonctionnement de l'ETA :

- Quels sont les éléments à prendre en compte dans le fonctionnement de l'ETA (aide collective, notamment avec d'autres PP,...) ? (phase fonctionnement)

Plus précisément pendant le fonctionnement (métier d'entrepreneur, d'agriculteur, accompagnement) :

- Comment l'ETA devrait fonctionner au niveau financier ? (quelle gestion financière ?) Les porteurs de projet devraient ils contribuer financièrement ?
- Quel statut juridique devrait avoir les porteurs de projet ?
- Selon vous, quel type d'accompagnement pourrait être proposé aux porteurs de projet ? Sur quelles thématiques ? Pourquoi celles-ci ?
- Est-ce qu'il vous semble important de proposer un logement au porteur de projet ? Pourquoi ?
- Aujourd'hui, une incertitude persiste sur les parcelles qui seront utilisées par les porteurs de projet dans le cadre de l'ETA : comment pensez-vous qu'il faille mettre à disposition la parcelle ? (bail, ou pas...)
- Comment responsabiliser les porteurs de projet à l'entretien du matériel ?
- Pour vous, quelles seraient les modalités de sortie de l'ETA ? Qu'est-ce qu'il serait adéquat de proposer (en termes d'accompagnement) ?
- Comment gérer les sorties anticipées de l'ETA ?
- Comment définir que le test du porteur de projet est validé ?
- Selon vous, quels seraient les critères d'évaluation de l'ETA une fois mis en place ?
- Quelles évolutions sont envisageables pour le dispositif d'ETA au cours du temps ?

Question sur l'après-test

- Devrait-on assurer un suivi des porteurs de projet après leur sortie du dispositif ? Si oui, quelle politique d'installation est à envisager ?

Questions sur le positionnement de la structure dans l'ETA

- Souhaitez-vous prendre part à ce projet ?
- Quel rôle souhaitez-vous jouer dans l'ETA ? Pourquoi ?
 - Fonction pépinière (mise à disposition de matériel de culture par exemple)
 - Fonction couveuse (hébergement juridique, aide à la création d'entreprise)
 - Fonction animation-coordination (animation du réseau de partenaire pour assurer le fonctionnement de l'ETA)
 - Fonction accompagnement (technique, commercial ou économique) : la fonction accompagnement peut être proposée par des référents techniques, par des agriculteurs, par des structures ayant la compétence de proposer des accompagnements...
- Selon vous, quel acteur serait le plus à même d'assurer (justifier le choix pour chaque fonction) :
 - Fonction pépinière
 - Fonction couveuse
 - Fonction animation-coordination
 - Fonction accompagnement ?
- Si souhait de proposer un accompagnement, lequel ? (détails)
- Possibilité de mutualiser du matériel ? Si oui, lesquels ? Pour quels coûts ?
- Selon vous, quels sont les partenaires à mobiliser en priorité pour que le projet soit pérenne ?
- Selon vous, quel doit être le positionnement de la CAGV ? (limites, minimum requis)

Avez-vous d'autres remarques ? Points à évoquer ?

Annexe 6 : Questionnaires pour interroger les couveuses et coopérative d'activité

Questions préliminaires :

- Présentation rapide de la couveuse : a-t-elle déjà accompagné ce genre d'initiatives ?
- Comment fonctionne votre couveuse aujourd'hui ? Avec qui travaille-t-elle ?
- La couveuse aurait-elle la possibilité de permettre le test d'activités agricoles ?
 - Etes-vous en capacité de gérer en parallèle l'enregistrement à l'URSSAF et à la MSA ?
 - Dans vos équipements et logiciels de comptabilité, pouvez-vous intégrer une activité agricole ?
 - Devez-vous créer une nouvelle structure / un espace secondaire pour répondre à ces conditions ?
- Pour chaque porteur de projet, recevez-vous une subvention de l'Etat ?

Questions sur le rôle de la couveuse dans l'ETA :

Au niveau de la procédure d'accueil du PP :

- Comment envisagez-vous la procédure d'accueil du PP ? Quel type de dossier pourrait-il remplir ?
- Quelles seraient les conditions d'accueil du PP de l'ETA ?
- Quelles assurances pour le PP ? Y a-t-il des assurances pour le matériel ?

Au niveau financier / fiscal :

- Une contribution financière du porteur de projet peut lui être demandée ? Si oui, à quelle hauteur ?
- Est-il envisageable de faire une avance de trésorerie au PP au début du lancement du test ? Si oui, comment cela se passerait ? Une aide sera-t-elle proposée au PP pour la recherche de financements ?
- Les déclarations fiscales et sociales seraient faites auprès de la mutualité sociale agricole par la couveuse ?
- Comment prévoir la rémunération des PP au cours du test ?

Au niveau accompagnement :

- Que proposez-vous comme apprentissage au métier d'entrepreneur ?
- Quels peuvent être les types d'accompagnement **individuel** sur les phases opérationnelles (prix, commercialisation...) ?
- Quels peuvent être les types d'accompagnement **collectif** ?
- Y-a-t-il un réseau de parrainage possible pour accompagner les porteurs de projet ?
- Est-ce que l'accompagnement du porteur de projet serait payé par le porteur de projet ?

Au niveau juridique :

- Quel contrat serait proposé au porteur de projet ? Quels avantages présente-il ?

- Comment envisager les modalités de sortie de l'ETA ? Qu'est ce qui se passerait au niveau de la couveuse et pour le PP ? En cas de sortie anticipée de test, comment cela se passe ?
- Pour la coopérative : pensez-vous vous y retrouver même si les porteurs de projet ne souhaitent pas rester dans la coopérative à la suite du test ?
- Quel serait le statut juridique de la couveuse pour l'ETA ? Serait-elle considérée comme une exploitation agricole et pourrait-elle à ce titre recevoir les aides agricoles ? Comment envisagez-vous de travailler avec les porteurs de projet sur les déclarations PAC ?
- Seriez-vous prêt à vous engager pour gérer la mise à disposition des terres entre les porteurs de projet ? Un bail ou un commodat ?

Autres questions :

- si la couveuse a le statut agricole : pourrait-elle prétendre à des aides via le FEADER, par exemple ? Est-ce que la couveuse pourrait acheter le matériel agricole ou cela est au-delà de ses missions ?
- Est-ce qu'une coopérative d'activités a la possibilité de le faire ?
- Est-ce que la couveuse peut signer un bail pour le foncier notamment avec la CAGV ? (mise à disposition du foncier par loyer)

Annexe 7 : Liste des Espaces-test et des personnes interrogées

Espace-test en fonctionnement ou en projet	Nom de l'espace-test	Nom de la personne interrogée	Fonction de la personne interrogée	Echelle d'action de l'espace-test
Espace-test en fonctionnement	Etamine	Maurice NILS	Chargé de mission Agriculture au Pays Roannais	Pays Roannais
	Espace-test de Fayl Billot	Régis JACQUET	Formateur CFPPA de Fayl-Billot	Fayl Billot
	Graines de maraîchers	Cécile PIGANIOL	Chargée de mission service environnement au Grand Besançon	Grand Besançon
	Les espaces-test bio d'Alsace	Marie BALTHAZARD	Chargée de projet à Terre de liens	Alsace (dpts 67 et 68)
Cécile SCHWEITZER		En alternance à Terre de liens, future animatrice coordinatrice des espaces-test bio d'Alsace		
Espace-test en phase de lancement	Terre d'Envol	Sylvie DARTOIS	Conseillère Agriculture Biologique / Animatrice du GAB des Vosges / Animatrice de la couveuse agricole Terre d'Envol	Les Voivres
Espace-test en projet	Espace-test de la CC Coeur d'Avesnois	Claire QUINTIN	Coordinatrice de A petits PAS	Communauté de communes Coeur d'Avesnois
	Espace-test de Metz Métropole	Stéphane GERARD	Pôle planification territoriale Metz Métropole	AgroBioPôle de Metz Métropole

Pour des précisions complémentaires, les personnes des espaces-test suivants ont été interrogées :

Espace-test en fonctionnement ou en projet	Nom de l'espace-test	Nom de la personne interrogée	Fonction de la personne interrogée	Echelle d'action de l'espace-test
Espace-test en fonctionnement	Espace-test du Vaucluse	Florentine DUJARDIN	Accompagnatrice installation à l'ADEAR 84	Vaucluse
	Espace-test d'Indre et Loire	Formatrice ADEAR 37	Formatrice ADEAR 37	Indre et Loire

Annexe 8 : Tableau récapitulatif sur les espaces-test agricoles en fonctionnement contactés

Nom de l'ETA	Graîne de maraîchers (Grand Besançon)	Espace-test de Fayl Billot (Fayl Billot)	Les Espaces-test bio d'Alsace (Alsace)	Etamine (Pays Roannais)
Statut juridique de l'ETA	Pépinière d'entreprise	Exploitation agricole	en cours de création (probablement associatif)	Association
Type d'ETA	ETA permanent	ETA permanent	ETA éphémère	ETA permanent
Lieu	Mono-site : Grand Besançon	Mono-site à Fayl Billot	Multi-sites, en archipel (accueil chez des agriculteurs)	Mono-site
Date de Création	2014	2013	2016	2016
Production	Maraîchage bio	Maraîchage bio	Maraîchage bio + PAPAM	Maraîchage, élevage, en conversion AB
Contexte de création	Peu de maraîchage dans le périmètre de l'agglomération du Grand Besançon	1 repas bio par mois imposé par l'État dans les collèges → Création d'une formation (8 stagiaires) puis de l'ETA pour compléter les 10 mois de formation	CFPPA ont interpellé Tdl pour les informer des difficultés des stagiaires en fin de formation avant l'installation	Pays Roannais à l'initiative du projet, l'ETA s'inscrit dans un projet d'alimentation territoriale Co-construction du projet avec les acteurs locaux
Objectif de mise en place de l'ETA	Développer le maraîchage autour et dans la communauté d'agglomération du Grand Besançon	Tester le projet d'installation des porteurs de projet (test en situation réelle, sans objectif	Aider à l'installation des porteurs de projet Professionnaliser les porteurs de projet Veille foncière « active »	- développer une filière alimentaire sur le territoire (obj éco)

		économique)		-facilité l'accès à tous d'une alimentation de qualité		
Durée du test	2 à 3 ans	1 an	dépend des porteurs de projet, max 3 ans	3 ans max		
Nombre de porteurs de projet possible	3 à 4	2	pas de limite	4 dont 2 en maraîchage		
Surface / PP (ha)	1,5 ha + 1000 m ² tunnel	1 ha + 500 m ² tunnel	variable selon PP	1,5 ha et 500 m ²		
Partenaires associés	Grand Besançon (collectivité) Jardins de Cocagne (Association) Chambre d'agriculture du Doubs	CFPPA de Fayl Billot Exploitation agricole de Fayl Billot Adhésion à RENETA	ATTENTION : fonctionnement informel Antigone Hopla Terre de liens OPABA	- lycée agricole - ARDAB - ADEAR - Commune de Ouches + Pays Roannais - Association de consommateurs Les partenaires sont regroupés dans une association : Etamine		
Encadrement administratif	<i>Nom</i>	Coopilote (coopérative d'activité)	Exploitation agricole du lycée	Antigone (CAE)	Hopla (couveuse)	Etamine (association)
	<i>Rôle</i>	Hébergement juridique (statut agricole, déclaration agriculture bio, n° SIRET)	Hébergement juridique	Hébergement juridique	Hébergement juridique	Hébergement juridique
	<i>Statut du PP</i>	CAPE	Stagiaire de la formation	CAE	CAPE	CAPE

	<i>Profil du PP</i>	Diplôme agricole au moins de niveau 4 Expériences professionnelle dans le maraîchage Projet d'installation	Diplôme agricole au moins de niveau 4 Stagiaire de la formation BPREA Projet d'installation	Sort de formation, sans expérience d'entrepreneuriat Diplôme agricole BPREA (accès aides DJA) Expérience pro en tant que salarié /stagiaire agricole Conjoint ou associé ou futur repreneur de l'exploitation où se déroule le test			
	<i>Comment ?</i>	Grand Besançon achète du temps d'hébergement juridique	-		Achat d'une prestation « comptabilité » Le PP paie un forfait fixe à la couveuse, un forfait variable selon son chiffre d'affaires		
Accompagnement technique	<i>Nom</i>	Jardins de Cocagne	Coopilote	Accompagnateur	Agriculteur accueillant	Parfois OPABA	ADEAR, ARDAB, tutorat avec des agriculteurs
	<i>Comment ?</i>	Grand Besançon paie du temps d'accompagnement individuel et collectif	Grand Besançon achète du temps d'accompagnement	Présence régulière Subvention du Conseil Régional auprès du CFPPA qui met à disposition l'accompagnateur à l'exploitation	Souvent bénévolat	parfois rémunération de prestation de services	Charte de tutorat entre le PP et l'agriculteur (indemnisation) Beaucoup de bénévolat

	Type	Accompagnement technique individuel et collectif	Aide à la création d'entreprise	Accompagnement technique et commercial	Accompagnement technique	Accompagnement commercial, technique	à la demande du PP PP adhère à l'ADEAR et l'ARDAB : formations
Nom de l'espace-test		Graine de maraîchers (Grand Besançon)		Espace-test de FaylBillot (FaylBillot)	Les Espaces-test bio d'Alsace (Alsace)		Etamine (Pays Roannais)
Débouchés – voies de commercialisation	<i>1er (obj initial)</i>	Circuits courts		Circuits courts Reprise des voies commercialisation développées par les PP précédents, possibilités de développer de nouvelles voies	pas d'objectifs : libre choix au PP		Libre choix des PP Cette année : circuits courts
	<i>autres (2ndaires)</i>	Restaurateurs de Besançon		Cantine du lycée	-		
Matériels de culture mis à disposition	<i>Par qui ?</i>	Jardins de Cocagne		Lycée agricole	PP et / ou agriculteur accueillant		A l'initiative du PP → tuteur, lycée agricole, achat par le PP
	<i>Comment ?</i>	Coopilote paie 1900€/an/PP aux Jardins de Cocagne		Mutualisation – pas de paiement	Gratuitement ou versement d'une contre-partie financière par le PP		indemnisation ou achat
Bâtiments mis à disposition	<i>Par qui ?</i>	Grand Besançon		CFPPA + locaux communaux (pour stockage matériel)	non		Roanne agglomération
	<i>Comment ?</i>	Coopilote paie 2800€/an/PP à Grand Besançon		Gratuitement	X		

Foncier mis à disposition	<i>Par qui ?</i>	Grand Besançon	CFPPA	les porteurs de projet proposent le foncier dans leur projet d'installation	Roanne agglomération
	<i>Comment ?</i>	Répartition des terres par coopilote (l'agglomération n'a qu'à s'adresser à coopilote) : pas de bail avec les PP	Gratuitement	démarchage des agriculteurs par les porteurs de projet, ou possession de terres	par commodat : gratuitement
Fonction d'animation Logistique de fonctionnement		assuré par Grand Besançon Espace sanitaire, bureau Pas de logement proposé au PP	Exploitation agricole	assuré par Tdl (mise en réseau des PP)	Animation assurée par Nils Maurice, Logistique de fonctionnement assurée par Etamine Demande beaucoup de temps
Modalités de sortie de l'ETA		PP recherche un terrain avec la SAFER ; Diminution de la surface attribuée à un PP en fin de test pour laisser du temps dans la recherche de foncier	Sortie au bout d'un an : bilan puis rapport envoyé au Conseil régional. Puis : installation aidée DJA, ou abandon du projet d'installation ou recherche de foncier	4 possibilités :- installation aidée DJA - hors parcours aidé - porteur de projet reste dans la coopérative d'activité-abandon du projet d'installation	Prévu par le contrat CAPE
Rémunération du PP		Vente de ses produits	Convention avec le Conseil Régional qui rémunère le PP à 700€/mois environ	Vente de ses produits	Vente de ses produits

Annexe 9: Liste des acteurs locaux interrogés

Nom de l'organisme	Nom de la personne interrogée	Fonction de la personne interrogée
Acteurs du monde agricole		
SAFER Grand Est	Benoît DUCRET	Chef de service foncier
SAFER Grand Est	Stéphane MARTIN	Directeur adjoint aux collectivités
ARDEAR Grand Est / Confédération paysanne	Matthieu Pagès	Eleveur ovin allaitant – céréalier bio – confédération paysanne
ARDEAR Grand Est	Béatrice Quétant	Animatrice de l'ancienne ARDEAR Lorraine
CGA de Lorraine	Nicolas HERBETH	Chargé de mission maraîchage
CGA de Lorraine	Yoan MICHAUD	Chargé de mission agronomie / arboriculture / viticulture
Terre de Liens Lorraine	Anne-Lise HENRY	Directrice
Chambre d'agriculture de la Meuse	Sylviane CAPPELAERE	Responsable du département Territoires
Chambre d'agriculture de la Meuse	Alain ARBOGAST	Responsable du département Entreprise – Elevage
Jeunes Agriculteurs de la Meuse	Julien VIGNON	Secrétaire général
Jeunes Agriculteurs de la Meuse	Hubert BASSE	-
EPL Agro Meuse	Bernard MEURISSE	Directeur
EPLA Courcelles Chaussy	Philippe MEYER	Formateur Maraîchage bio
GAB de la Meuse	Guillaume BOITEL	Représentant GAB de la Meuse Maraîcher bio
Maison familiale rurale de la Meuse	Emmanuel MARTIN	Directeur
-	Gwenaël OGIER	Maraîcher Bio
-	Florence HENRY	Maraîchère Bio
-	Damien WATRIN	Porteur de projet permaculture à Belleray

Les jardins de Marcel	Luc LASTU	Marâcher Bio
Acteurs du monde associatif		
CPIE de la Meuse	Aurélie COLIN	Chargée de Mission Territoires et Développement Durable
CTRC	Marion ROLIN	Conseillère consommation
Acteurs de l'économie sociale et solidaire		
PolyvalJapiot	Isabelle GOMES	Directrice
CIGALES SOLID'AIRE	Françoise THOMAS	Gérante
AMAP La Cascade – Verdun	Jean Paul BOULIER	Président
ADAPEI Meuse	David Bellaire	Chef de culture
Ville de Verdun	Thibaut LEFORT	Responsable du projet CIAS (Centre intercommunale d'action sociale) de Verdun
Financeurs – Collectivités territoriales – Services de l'Etat		
Conseil Régional Grand Est	Stéphanie BAUDELIN	
DRAAF Grand Est	Benoît VIGREUX	Chargé de mission Installation et Transmission
DDT Meuse	Philippe DEHAND	Chef de service Economie Agricole
Conseil départemental de la Meuse	Aline MENONVILLE	Cheffe du service Agriculture
Conseil départemental de la Meuse	Elodie HERTEMENT	Chargée de mission dans le Service Affaires Européennes et politiques Contractuelles
Fédération des communautés de communes du Pays de Verdun	Roxane LEDARD	Chargée de mission Leader
Elus portant le projet		
CAGV	Jean-François THOMAS	Vice-président aux Transports, Eau & Assainissement
CAGV	Alain ANDRIEN	Vice-président au Développement Durable - CAGV, Maire de Belleray

Ville de Verdun	Philippe DEHAND	Conseiller municipal : Chargé des travaux de voiries - droit du sol
Couveuses et coopérative d'activité et d'emploi		
Pacelor – Alexis	Christelle TERRIEN	Directrice de la couveuse d'entreprises Alexis
Couveuse Coherence Projets	Sandrine FRANCOIS	Formatrice
BGE Lorraine Meuse	Christophe COSTANTINI	Chargé de mission
BGE Lorraine Meuse	Gildas ADJOVI	Chargé de mission
SYNERCOOP	Valérie OSMONT	Coordinatrice
Autres acteurs – débouchés commerciaux		
Centre hospitalier de Verdun et Saint Mihiel	Lionel DUMANOIT	Responsable restauration
Gilbin Traiteur	Patrice GILBIN	Chef

Des porteurs de projet, actuellement en formation au CFPPA maraîchage bio de l'EPLEA de Courcelles-Chaussy, ont également été rencontrés, mais leurs noms n'ont pas été notés.

Kévin MOREL, qui fait sa thèse sur la viabilité des micro-fermes maraîchères biologiques, a également été contacté pour évoquer le dimensionnement de l'espace-test agricole.

Annexe 10 : Conditions d'éligibilité aux aides Dotations Jeunes Agriculteurs

Toute personne souhaitant s'installer en tant qu'exploitant agricole à titre individuel ou dans une société agricole peut être concernée par cette aide.

D'après le site internet du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Les conditions d'éligibilité pour accéder aux aides Jeunes Agriculteurs sont les suivantes (d'après le MAA) :

- « S'installer pour la première fois comme chef d'exploitation individuel ou en société
- Etre âgée entre 18 ans et 40 ans au moment de la présentation de la demande d'aides à l'installation
- Disposer de la capacité professionnelle à la date du dépôt de la demande d'aide à l'installation, attestée par la possession d'un diplôme agricole conférant le niveau IV et par la possession d'un plan de professionnalisation personnalisé (PPP)
- Présenter un plan d'entreprise (PE) qui va se réaliser sur une période de 5 ans et permettre de dégager un revenu au moins égal à un SMIC net annuel à son terme »

Enfin, le bénéficiaire de l'aide à l'installation s'engage pendant au moins 5 ans à (d'après le MAAF) :

- "Rester chef d'exploitation
- Tenir une comptabilité de gestion
- Mettre en œuvre son Plan d'Entreprise"

Annexe 11 : Liste du matériel agricole

Type	Matériel agricole	Caractéristiques de l'outil
ABRIS	Tunnels 200 m ²	8,3 * 30 m Pas de motoréducteur
	Serres pour semis de 250 m ²	-
TRACTION	Tracteur 70 CV	4 roues motrices, écartement entre roues d'un mètre minimum Avec vitesse super rampante
	Motoculteur	Pour 1 ha
ENFOUISSEMENT SUPERFICIEL	Houe rotative	Type rotavator
AMEUBLISSEMENT DU SOL	Charrue	Pour 1 ha, 1 à 3 socs
	Canadien vibroculteur	Pour 1 ha
PREPARATION DU LIT DE SEMENCE	Rotovator ou motobineuse	Essence 2,5 / 8 CV
SEMIS	Nappe chauffante (m ²)	-
	Petite motteuse à main	-
	Semoir 4 rangs	semoir attelé
	Semoir de précision manuel	-
PLANTATION	Planteuse 2 rangs	-
	Buteuse 2 rangs	-
DESHERBAGE	Gyrobroyeur	-
	Tondeuse débroussailleuse	-
	Bineuse 2 rangs	-
	Broyeur à marteaux	-
TRAITEMENT	Pulvérisateur à dos	-
	Désherbeur thermique à main	-
	Houe maraîchère (« pousse-pousse »)	-

IRRIGATION	"Matériel irrigation goutte à goutte matériel irrigation aspersion Pompe 10 m ³ /h"	-
	Programmateur d'arrosage	-
RECOLTE	Caisses de récolte	100 caisses standard + 20 aines de caisses de salades
TRANSPORT	Camionnette : kangoo + remorque	-
STOCKAGE	Chambre froide 20 m ²	-
LAVAGE	Table de lavage	-
CONDITIONNEMENT	Table de conditionnement	-
	Balances électroniques	-
ETIQUETAGE	Agrafeuse « marteau »	-
MARCHE	Balances électroniques avec ticket enregistreur	-
AUTRES	Matériels à main	Bêche, fourche-bêche, pelle, pioche, grelinette, fourche, tous types de binettes et sarcleuses à manche long ou court, faucille, faux, etc.
	Matériels atelier	Poste à soudeuse, perceuse, scie, tronçonneuse à ferraille, meuleuse
BUREAU	Matériels de bureau	ordinateur, bureau, chaises, lampes, matériel de bureau...

Annexe 12 : Financements mobilisables pour le projet retenu d'espace-test de maraîchage bio (fonctionnement)

Nom du programme	N° mesure	N° sous mesure	Intitulé	Coûts éligibles / Projets éligibles	Bénéficiaire	Conditions d'éligibilité	Taux subvention
FEADER Lorraine 2014 – 2020	Mesure 19 – LEADER	19.7 et 19.8	Soutien aux frais de fonctionnement et d'animation des GAL (Groupe d'Acteurs Locaux)	Coûts liés à la gestion et l'animation de la mise en œuvre de la stratégie LEADER	Les structures porteuses de GAL.	sans objet	Taux maximum d'aide publique : jusqu'à 100% Le soutien pour les coûts de fonctionnement ne peut dépasser 25% de la dépense publique totale encourue par les SDL Cofinancement LEADER : 90%
FSE National 2014 - 2020	Axe 3 : Priorité d'investissement 9.1	OS3 : Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS)	Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion	L'appui à la définition et à la mise en œuvre des pactes territoriaux d'insertion et d'autres cadres de coordination ad hoc afin d'améliorer la gouvernance des stratégies territoriales d'insertion	Tous les acteurs de l'offre territoriale d'insertion		

Stage de parrainage / Conseil Régional Grand Est			Stage de parrainage	Stage de parrainage d'un candidat à l'installation dans un espace-test	Candidats à l'installation qui envisagent de s'installer individuellement ou en société	Le candidat à l'installation doit répondre à certains critères notamment être âgé de moins de 51 ans ;	Subvention pour fonctionnement Montant forfaitaire : cf tableau annexe I de l'aide : les montants de rémunérations versées aux stagiaires de la formation professionnelle entre 130,34€/mois pour les moins de 18 ans jusqu'à 708,59€/mois
TEPCV	Axe 1 : développement économique écoresponsable Axe 2 : mise en place d'un projet global de développement durable				CAGV		250 000,00 €
Programme AITA (Accompagnement à l'Installation – Transmission en Agriculture) / DRAAF	Volet 6		Aide aux actions d'animation et de communication en faveur du métier d'agriculteur, de l'installation et de la transmission	Animation / concertation en amont du projet Communication sur le projet Animation pour le fonctionnement du projet			Variable selon les projets : 1 voire plusieurs actions du projet peuvent être subventionnées. Taux de subvention maximal : 80%